

QU'APPREND-ON AU COLLÈGE ?

Cahier des exigences pour le collégien

*Pour comprendre
ce que nos enfants apprennent*

Préface : L'idéal éducatif du collégien

Qu'apprend-on au collège ? Avant tout, et comme un principe absolu, je répondrai : la langue française. Un enfant qui, hors toute considération de culture, n'a pas accès à notre maison commune, la langue nationale, est un enfant mutilé. Voilà la première des exclusions, et celle-là comme les autres nourrira un jour la violence.

La langue française donne accès à la communication et à la culture, mais aussi aux autres langages, et pour commencer aux langages mathématiques, scientifiques, techniques. Au travers d'étapes qui vont de la maternelle à l'Université, l'enseignement est un tout et la langue française sa source. En retour, chaque matière est un affluent qui vient alimenter le fleuve principal de la langue telle qu'on l'utilise dans le calcul, l'histoire, la physique...

Les linguistes savent que la condition de l'apprentissage d'une langue écrite, c'est que les enfants puissent disposer d'une expression orale riche, articulée, vivante. Nous avons donc commencé dès l'école maternelle, avec de nouveaux programmes qui favorisent l'expression orale, et un système de repérage pour repêcher, épauler, aider ceux qui peinent ou qui perdent pied. Il n'est pas tolérable que 5 à 10 % des enfants qui arrivent en 6e éprouvent encore de graves difficultés à lire et à écrire.

Nous poursuivons l'effort au collège, comme vous pourrez le voir dans les pages qui suivent.

Là encore, l'enseignement de la langue française tient un rôle central. Nous veillons à l'harmonisation des mots et des terminologies : des enfants butent souvent sur les mathématiques tout simplement parce qu'ils ne comprennent pas la formulation des problèmes.

Quelles sont nos espérances ? Que tout enfant entrant en 6e parle correctement le français et qu'il ait déjà la pratique d'une langue vivante. Nous savons que dans sa prime jeunesse l'oreille musicale est au maximum de ses capacités : quel gâchis si l'on n'en profitait pas ! Dans trois ans, l'élève de 6e apprendra deux langues étrangères, l'une déjà enseignée à l'école, l'autre qu'il commencera en arrivant au collège.

Les nouveaux programmes du primaire accordent une grande place aux arts et à l'éveil artistique. Ils s'adressent à la fois au cerveau rationnel et au cerveau sensible : le jeu théâtral, la récitation, la lecture, la musique, poussent l'enfant à s'approprier la langue. Le collège doit continuer dans cette voie-là.

Les sciences : pour le primaire, nous avons profondément renouvelé la leçon de choses d'antan. En inventant et en réalisant lui-même les expériences, l'écolier, puis le collégien, trouve un intérêt et une motivation. La langue y joue tout son rôle : l'élève tient le cahier de ses expériences, transcrit les observations par des mots, cherche son vocabulaire, construit ses phrases. Au collège, la science et la technologie développent les capacités d'observation, le goût de l'expérimentation et de la formulation des hypothèses.

En quittant le primaire, l'enfant quitte le maître unique pour une organisation nouvelle avec des professeurs différents selon les matières. Depuis cette année, nous consacrons plusieurs semaines à faciliter l'intégration des enfants en classe de 6e.

A partir de là, fallait-il restaurer des filières dès la 5e, qui auraient séparé ceux qui ont des capacités plus techniques de ceux qui ont des capacités plus intellectuelles ? On se souvient du débat : collège unique ou pas ? Nous voyons bien par expérience que certains enfants sont plus à l'aise dans l'enseignement pratique, d'autres dans l'apprentissage des concepts. Mais nous savons aussi que cette distinction peut cacher, parfois involontairement, une ségrégation sociale et culturelle. J'ai tranché en décidant que la France était un pays assez prospère et assez instruit pour que tous ses enfants, dans le cadre de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, puissent vivre sous un toit unique. Ce collège pour tous offre à ses élèves une culture commune que doit partager l'ensemble des citoyens et des futurs citoyens.

Mais – et c'est l'originalité de notre projet – ce collège pour tous doit être aussi un collège pour chacun.

Il doit réduire les distances sociales, non limiter la diversité des esprits. à travers une solide culture de base, le collège doit permettre à l'élève de révéler à lui-même et aux autres ses propres capacités, qu'elles soient littéraires, scientifiques, techniques, artistiques, pratiques. L'éducation doit mettre en lumière les points forts d'un enfant : mieux vaut s'appuyer sur ceux-là et donner ainsi confiance en elle-même à cette personnalité qui se forme. Culture commune et liberté des talents : ce n'est pas contradictoire, plutôt complémentaire.

Nous avons refusé les filières fermées, ces voies séparées qui tranchent un destin dès l'adolescence et qui abandonnent l'individu mal orienté en chemin. Mais nous voulons, dans le cadre du collège unique, élargir les possibilités de choix, motiver par là l'élève et attiser son intérêt. L'esprit d'initiative, donc, mais sans oublier l'esprit d'équipe ; l'esprit conceptuel, mais aussi l'esprit concret et sensible. De là, nous l'avons vu, l'expérimentation en sciences comme l'introduction des arts dans l'enseignement.

Nous retrouvons cette intention profonde jusque dans l'Université : la part de la culture générale augmente, qui avait reculé depuis des années ; la pluridisciplinarité se développe. On le voit en première année de médecine, où nous avons limité la spécialisation et une poussée excessive des mathématiques. En encourageant les travaux interdisciplinaires qu'exige le monde moderne, nous permettons également aux jeunes gens qui ne réussissent pas dans une branche de rejoindre d'autres disciplines sans perdre une année.

Dans les collèges à partir de la rentrée 2002, les adolescents de 5e et de 4e pourront opter entre différents itinéraires de découverte, deux heures hebdomadaires, dans les grands domaines où se croisent plusieurs disciplines : nature et corps humain, arts et humanités, langues et civilisations, sciences et techniques. En 3e, toujours à côté du tronc commun, les élèves trouveront des enseignements choisis qui leur permettront d'acquérir un savoir et de préparer, hors de tout enfermement, leur orientation. Il ne s'agit pas d'options facultatives ou secondaires : ces travaux seront jugés avec la même rigueur que les autres, plus encore peut-être puisqu'ils auront été préférés.

C'est une pédagogie : l'itinéraire de découverte doit servir la pluridisciplinarité. Pour parler comme Edgar Morin, nous tentons de réunifier le monde, en tout cas d'en comprendre la complexité et d'enjamber les frontières qui séparent les savoirs : la tâche n'est pas facile.

Un enfant épanoui est celui qui, à travers le langage commun et ses propres choix, découvre peu à peu sa personnalité, ses volontés, la vie collective et les voies de son avenir : il a le sentiment de jouer pleinement sa partition.

Le collègue a trop longtemps souffert d'une crise d'identité, à l'image des adolescents eux-mêmes. Comprendre leur imaginaire : c'est essentiel à condition de ne pas s'y soumettre, mais d'y déceler les aspirations, les aptitudes, et les compétences. Nul n'a jamais dit, sauf les juges d'Athènes, que Socrate se trompait en partant de la personne de son interlocuteur pour lui faire accoucher le meilleur de lui-même. La maïeutique n'est pas une méthode d'abaissement de l'enseignement mais d'élévation de l'individu.

Creuset social et culturel, le collège ne transmet pas seulement des connaissances : il sert aussi à forger un caractère. Pour cela – à l'inverse des tendances de notre époque –, je dirais que le maître doit d'abord être un maître, avec une autorité restaurée et reconnue. Il doit enseigner les notions indispensables, la grammaire, les mathématiques, la géographie, les sciences... De classe en classe, il ne doit pas hésiter à répéter, et l'élève avec lui. Le musicien ne craint pas de faire des gammes, encore et encore : c'est en faisant des exercices fréquents qu'il développera son talent.

Au-delà de cette répétition nécessaire, l'école doit créer l'envie d'apprendre. Le maître n'y parviendra que par la passion, l'amour des savoirs. La langue française, ancrée dans sa grammaire, ne séduira que par le contact avec les textes contemporains et classiques. Il est bon parfois de débiter par les œuvres d'aujourd'hui pour remonter dans l'histoire et, par exemple, d'étudier en lycée *L'Amant* de Marguerite Duras avant d'accéder à *Bérénice*. Dans certaines 6e, on donne déjà à lire *La Gloire de mon père* de Pagnol en même temps que Molière.

C'est une fausse idée d'opposer le maître à l'ancienne – celui qui dicte le savoir – à un professeur contemporain qui serait dépassé par les libertés de sa pédagogie. Le savoir permet la liberté, et réciproquement : la grammaire donne les bases de l'écriture, mais on l'apprend aussi, par nécessité, en se mettant à écrire. Et comment mieux conforter la pratique de l'anglais qu'en jouant Shakespeare ? Ne jamais sacrifier les apprentissages de base, au contraire les renforcer : ils donneront aussi toute leur place à l'imagination et à la créativité.

Enfin – on oublie trop cette évidence – le collège est une découverte de la vie en commun. On doit y apprendre le respect : le respect de son corps, le respect de la règle, une règle éventuellement discutée, mais acceptée, le respect des personnes, le respect des biens, la place de l'individu dans une équipe et dans la collectivité. La prévention de la violence passe par là.

L'enfant a besoin de tuteurs. Le maître n'y suffira pas si les familles renoncent elles-mêmes à cette exigence. Nous devons les aider à restaurer, quand il le faut, leur autorité morale dans le même temps où l'enseignement doit manifester la sienne.

Qu'apprend-on au collège ? se fonde sur des programmes déjà en vigueur. Nous allons annoncer prochainement ce que seront la nouvelle 5e, la nouvelle 4e. Bientôt, les années de collège se

termineront sur un nouveau brevet d'études fondamentales, obligatoire, et qui sera tout autre chose que notre vieux brevet : une sorte de baccalauréat de fin de 3e, véritable examen qui aura sa valeur et son rôle.

Dans une deuxième étape, il nous faudra travailler sur les programmes. Après une large consultation des maîtres, nous avons déjà modifié ceux du primaire. Je souhaite une évolution comparable pour le collège.

L'immobilisme reste inconcevable. Pour les sciences, c'est une évidence. Leur enseignement à l'école n'est déjà plus le même : celui du collège, et donc les programmes, en seront à terme modifiés d'autant. Même chose pour les langues : les programmes changeront parce que bientôt les élèves, arrivant en 6e, auront déjà quatre ou cinq ans d'apprentissage et de pratique.

Comme aujourd'hui, nous publierons le contenu de ces programmes afin que les parents puissent clairement savoir ce qu'apprennent leurs enfants. Les familles ne donnent leur confiance à l'école que si elles comprennent ce qui s'y passe. Dans cette intention, ce livre est une première étape.

Jack Lang,
ministre de l'Éducation nationale

INTRODUCTION : Que faut-il enseigner aux collégiens ?

De toutes les questions qui animent nos débats, souvent vifs, sur l'enseignement, celle des contenus reste étrangement la moins visible pour nos concitoyens. Il faut dire que, pendant des décennies, elle ne fut guère posée dans l'espace public. Jusqu'à une date récente, les programmes scolaires étaient rédigés de manière confidentielle, par des équipes restreintes. Les parents, les élèves, mais aussi la plupart des enseignants les recevaient « d'en haut », comme une donnée intangible. La création du Conseil national des programmes, en 1989, a commencé à changer les choses. Un débat de plus en plus large s'est instauré sur la légitimité des contenus d'enseignement : pourquoi enseigne-t-on à nos élèves telle discipline plutôt que telle autre, sachant que tout ne peut être enseigné ? Pourquoi, au sein de chaque matière, privilégie-t-on certains thèmes au détriment des autres ? Comment, par qui et selon quels critères ces choix sont-ils opérés ?

La conviction qui anime cet ouvrage, véritable cahier des exigences pour le collégien, est que les citoyens ont un droit de regard sur des programmes nationaux qui engagent l'avenir du pays et de ses enfants. Ce que l'on apprend à l'école est-il vraiment utile dans la vie de tous les jours ? Nos contenus scolaires devraient-ils être mieux adaptés à l'insertion professionnelle ? Faut-il privilégier les méthodes ou les savoirs académiques ? Est-il réellement nécessaire, profitable et équitable d'enseigner la même chose à tous les enfants ? Ne vaut-il pas mieux diversifier les enseignements en fonction de leurs projets, de leurs goûts et de leurs talents ? Toutes ces interrogations sont légitimes. Elles autorisent des réponses plurielles, voire divergentes, et méritent donc réflexion.

Ce petit ouvrage a une ambition à la fois très modeste et très élevée. Il développe l'idéal éducatif du collégien qui est au centre de la réforme du collège mise en place à la rentrée 2001.

Il s'adresse aux parents, à qui il propose l'information la plus claire possible sur ce que leurs enfants apprennent au collège. Il s'adresse aux professeurs, qui trouveront, au-delà de considérations touchant leur discipline, une tentative de mettre en évidence la cohérence d'ensemble des programmes. Il s'adresse à tous les citoyens, qu'ils soient parents d'élèves ou pas, qui souhaitent connaître les choix opérés en matière de culture scolaire et, le cas échéant, en discuter. Un étranger ignorant tout du système d'enseignement français devrait pouvoir se faire ici une idée assez complète de ce que nous enseignons à nos collégiens. Avouons-le : l'approche synthétique qu'il propose nous servira aussi.

Qu'apprend-on au collège ? propose d'abord de dépasser la mosaïque des savoirs. Pour mieux cerner le sens général des programmes, tout en respectant leur spécificité propre, il situe les différentes matières dans un cadre plus vaste : celui de grands regroupements ou « pôles » disciplinaires au sein desquels les savoirs particuliers peuvent coopérer entre eux de manière plus féconde. C'est dans cette perspective tout à la fois plus cohérente et plus sensée qu'ils pourront se transformer dans l'esprit de nos élèves, puis bientôt dans leur mémoire, en « culture générale », non seulement littéraire mais aussi scientifique, technique et artistique. Pour la première fois dans l'histoire de notre système éducatif, il énonce, pour la soumettre au débat public, une définition

claire et concrète de la culture scolaire qui devrait être partagée par tous les élèves au terme de l'école obligatoire.

Sans perdre de vue cette perspective, cet ouvrage présente ensuite les objectifs ultimes des programmes ainsi que les savoirs et compétences à acquérir dans chaque discipline. Il s'agit ici de donner le sens des différents contenus à transmettre, de justifier leur intérêt et leur pertinence, d'essayer de faire ressortir les éléments fondamentaux de chaque matière, de la 6e à la 3e, d'indiquer l'essentiel de ce que nos programmes demandent aux collégiens d'apprendre. Cette partie met ainsi en évidence ce qui doit être réellement évalué et qui pourra servir de référence aux évolutions futures des programmes.

Luc Ferry,
président du Conseil national
des programmes

LA CULTURE SCOLAIRE PARTAGÉE

Un principe réaffirmé : le parcours commun de formation

La France a fait, il y a vingt-cinq ans, le choix du collège unique, c'est-à-dire le choix d'assurer, après cinq ans de formation primaire, une formation secondaire commune de quatre ans à l'ensemble des enfants d'une classe d'âge. C'est le résultat d'une évolution qui a modelé notre système éducatif tout au long du XX^e siècle mais dont l'histoire ne s'est pas écrite sans à-coups ni réticences.

Ce choix est d'abord un choix intellectuel et culturel : il s'enracine dans la conviction que certains aspects de la culture sont si essentiels à la formation de la personne qu'ils doivent absolument être offerts à tous les élèves.

Ce choix est ensuite un choix civique : la formation du citoyen est un objectif prioritaire ; elle assure non seulement l'autonomie individuelle et l'esprit critique, mais aussi la part légitime qui revient à la cohésion sociale de la nation ainsi qu'aux capacités de « vivre ensemble ».

C'est aussi un choix éthique : il exprime le principe républicain d'intégration sociale et culturelle par l'école, autour de valeurs et de langages communs.

C'est enfin un choix économique : les progrès technologiques, l'évolution du travail qui en découle rendent insuffisantes les compétences de base privilégiées durant les trois premiers quarts du XX^e siècle. On fait aujourd'hui de plus en plus appel aux capacités d'adaptation, d'innovation et d'imagination qui requièrent, à tous les niveaux d'insertion professionnelle, des références culturelles communes sur lesquelles se fonde le développement de compétences plus étendues et plus complexes.

La scolarité obligatoire repose actuellement sur le principe d'un parcours de formation commun à tous les élèves et les dotant d'une même culture, conforme aux idéaux républicains et démocratiques. La grande majorité des pays de l'Union européenne et la plupart des autres nations démocratiques ont adopté des décisions comparables.

Cependant, ces objectifs sont ambitieux. Ils paraissent parfois difficilement conciliables : d'une part, accueillir tous les enfants et les aider à réussir leur orientation, d'autre part, maintenir un haut niveau d'exigence et préserver l'excellence.

Les études les plus récentes ont montré que les élèves aiment leur collège davantage pour les liens qu'ils y nouent que par passion de ce qu'ils y apprennent, que les enseignants sont attachés au principe du collège unique mais qu'ils s'inquiètent du déclin de la motivation de leurs élèves, que les parents lui font confiance mais doutent que chaque collège offre la même égalité des chances.

À l'idéal du collège unique se substituerait la réalité de collèges hétérogènes, plus ou moins menacés par les phénomènes d'incivilité, où le niveau d'exigence commun ne serait plus assuré.

Si renoncer à cet idéal n'est pas la bonne solution, on ne peut cependant éluder les défis que la réalité lui oppose.

Le défi de l'hétérogénéité

Les principales difficultés que rencontre aujourd'hui le collège pour remplir ses missions sont, pour une large part, liées à la très forte hétérogénéité des élèves. Cette situation a été soulignée dans tous les rapports publiés depuis vingt ans¹. C'est la préoccupation majeure des enseignants et des parents, car elle compromet parfois gravement les acquisitions fondamentales des enfants.

Les causes en sont multiples : 5 à 10 % des élèves n'ont pas acquis les compétences de base et ne savent pas lire, écrire ou compter correctement à l'entrée en 6e, les autres les maîtrisent plus ou moins bien ; certaines réalités sociales, dont l'école n'est pas responsable, entraînent des situations d'exclusion dans lesquelles les enfants ne peuvent acquérir les valeurs habituellement transmises par la famille ; des comportements sociaux remettent en cause la légitimité et l'autorité de l'école, et se traduisent par des phénomènes d'incivilité et de violence.

À l'hétérogénéité des niveaux s'ajoute celle des âges, l'enfant de 12 ans, dans une scolarité normale, se retrouvant dans la même classe que l'adolescent de 15 ou 16 ans en voie de déscolarisation. Cette situation peut conduire à une dérive progressive de l'attention et de l'intérêt. Elle est source de démotivation et d'ennui.

Les programmes sont-ils trop lourds ?

Compte tenu de cette hétérogénéité, les programmes ne sont-ils pas trop lourds ou trop abstraits pour être assimilés par tous ? Ou bien ne sont-ils pas, au contraire, trop allégés pour permettre d'élever le niveau et de valoriser l'excellence ?

Soulignons d'abord qu'en général les programmes ne sont tout simplement pas connus. Leur présentation, destinée aux enseignants, n'en favorise pas la lecture pour les non-spécialistes. La juxtaposition des disciplines ainsi que l'empilement des thèmes et questions à traiter aggravent l'impression de lourdeur encyclopédique, sans mettre suffisamment en évidence ni les savoirs et savoir-faire essentiels à acquérir ni les points d'ancrage qui pourraient garantir une meilleure cohérence des diverses disciplines. Or on ne peut sans dommage laisser à l'élève seul la charge d'unifier les différents éléments de la mosaïque des savoirs, d'accéder en solitaire au « point de vue global ».

Cela dit, il est exact que nombre de professeurs ont le sentiment de « courir après le programme » sans jamais parvenir à le mettre en œuvre tout à fait, et que le temps manque pour la réflexion, mais aussi pour les exercices qui seuls permettraient aux élèves de s'approprier réellement et de façon durable les contenus scolaires qui leur sont proposés.

C'est en précisant les thèmes à traiter, plutôt qu'en réduisant leur nombre (ce qui risquerait de les intensifier de manière excessive), en recentrant les programmes sur leurs éléments les plus fondamentaux, en indiquant comment et surtout jusqu'où il convient de les traiter, que l'on peut

définir des programmes accessibles aux élèves des collèges. Mais il est bien évident que cette précision n'est ni un recul des ambitions ni une invitation à ne pas en faire plus pour les élèves qui le peuvent et qui le demandent.

Par principe, les programmes nationaux s'imposent à tous, mais ils ne peuvent donner le goût d'apprendre que si les savoirs qu'ils transmettent sont clairement justifiés et possèdent un intérêt et une signification réels pour les élèves. Cette exigence est d'autant plus nécessaire que l'on souhaite maintenir un niveau élevé, requérant donc un travail important. Or chacun reconnaît que la culture scolaire est aujourd'hui partiellement en crise. Parents et enseignants sont conscients qu'elle a perdu de sa légitimité : les savoirs ne sont plus « sacrés » et l'on n'apprend plus seulement parce que « c'est comme ça ». Plus encore, elle souffre du déclin des idéaux collectifs. Le formidable essor de l'individualisme contemporain a partiellement remis en cause les légitimités traditionnelles et, avec elles, les notions morales classiques de « devoir », de « travail » et même de « mérite ». L'école doit faire face à ces évolutions. La refondation de la culture scolaire est une tâche prioritaire. Au niveau du collège, le but de l'enseignement n'est pas de former des spécialistes. Il est donc nécessaire de montrer comment les savoirs disciplinaires peuvent entrer en cohérence et acquérir une signification plus vaste au sein de projets intellectuels et culturels qui les dépassent et les justifient en terme de formation humaine.

Un « socle commun » et des enseignements choisis

Le socle commun : une exigence pour tous

Face à l'hétérogénéité des élèves et des classes, il faut bien sûr réaffirmer la volonté de transmettre à tous une culture commune. Le débat sur la nécessité de définir cette culture est ouvert depuis la création du collège unique sans qu'on soit parvenu à en fixer le cadre. Il convient à présent de dépasser le stade de la pétition de principe pour donner à ce socle commun un contenu concret qui puisse nourrir le débat public et guider l'action pédagogique. Une telle définition est d'autant plus importante que la sortie du collège correspond à la fin du parcours commun. L'exercice est infiniment difficile dès lors qu'on entre dans le vif du sujet. Il autorise plusieurs interprétations.

On a, par exemple, avancé l'idée d'un « plancher » ou d'un « noyau » de compétences de base dont l'acquisition pourrait être garantie et vérifiée. Le risque majeur de cette interprétation minimaliste, malgré les principes généreux qui l'animent au départ, est de voir bientôt la culture commune limitée à des objectifs purement pragmatiques et fonctionnels qui négligeraient la dimension émancipatrice plus générale de l'école : la réussite des élèves, par-delà la diversité de leurs origines et de leurs capacités, est d'autant mieux assurée que le savoir peut aussi les élever au-dessus du quotidien, de l'utilitaire et des préjugés.

Paradoxalement, cette conception ne permet pas non plus la meilleure préparation à l'insertion professionnelle. Personne, en effet, n'est vraiment capable de dire aujourd'hui quelles seront les compétences nécessaires dans dix ou quinze ans pour exercer tel ou tel métier. Il importe par conséquent que la culture scolaire conserve toutes ses missions de formation générale, pour que

les savoirs pratiques et particuliers puissent s'y insérer par la suite, quels que soient l'orientation des élèves et le choix qu'ils feront d'une voie professionnelle, technologique ou générale.

Il faut donc tenter de définir autrement le socle commun de connaissances, de savoir-faire et de compétences attendus en fin de collège. Toute la difficulté est que ce socle ne saurait se confondre purement et simplement avec les programmes tels qu'ils sont. Il doit faire ressortir le sens général, les objectifs essentiels, les notions et les références fondamentales. Nul ne peut prétendre sérieusement maîtriser la totalité des savoirs inscrits dans les programmes. C'est normal : ils définissent un idéal, esquissent un horizon. Il n'en est pas moins nécessaire de dire clairement, au sein de cet ensemble plus vaste, ce que l'on tient pour l'essentiel. Une métaphore permettra peut-être de le comprendre. Lorsqu'on achève la lecture d'un ouvrage, on ne se souvient jamais de la totalité des phrases qui le composent : on en retient l'histoire, une tonalité générale, des moments forts, une signification et un message d'ensemble. Il en va de même pour la culture scolaire telle que la décrivent nos programmes : ce sont leurs « moments forts », leurs contenus essentiels, que tous les élèves devraient avoir réellement acquis à la fin de la 3e. Cela ne signifie pas que le reste soit sans importance, que l'on pourrait s'en passer, pas plus que l'on ne saurait se passer des phrases et des chapitres particuliers qui composent un livre. Mais, pour en dégager l'essentiel, il ne faut pas en rester à la lettre ni s'en tenir aux éléments disparates : il faut relier les phrases, mais aussi les chapitres qui lui donnent tout son sens. De manière analogue, il n'est pas possible de définir le socle commun, l'essentiel des programmes et, plus généralement, de la culture scolaire, si l'on s'en tient à la seule logique disciplinaire. Même si le projet paraît ambitieux, il est bon de se placer à un niveau plus global pour tenter de percevoir comment les savoirs particuliers peuvent coopérer entre eux afin de constituer une authentique formation générale. De là l'intérêt de situer les disciplines au sein de regroupements plus vastes qui, sans abolir leur spécificité propre, permettent d'envisager entre elles une coopération plus harmonieuse, plus cohérente et plus féconde.

Définir le socle commun à partir de pôles disciplinaires

La conception des programmes, discipline par discipline, conduit encore trop souvent à négliger ce que l'on nomme parfois, dans le jargon un peu rude de l'Éducation nationale, la « cohérence horizontale » des contenus d'enseignement, c'est-à-dire l'harmonisation nécessaire des différentes matières enseignées au cours d'une même année. La plupart du temps, les enseignants eux-mêmes, et c'est normal, ignorent assez largement les programmes qui ne relèvent pas de leur propre discipline. La responsabilité de l'harmonisation est donc en grande partie renvoyée à l'élève lui-même, qui doit s'efforcer de donner du sens et de la cohérence à la juxtaposition des savoirs. Il est pourtant évident que cet effort devrait être entrepris bien en amont, au moment de la rédaction même des programmes, par ceux qui en sont chargés. Ils en sont, du reste, tout à fait conscients.

Pour faciliter leur travail, il serait donc utile de l'organiser d'entrée de jeu en ce sens et de mobiliser les disciplines autour d'un projet commun. Il est clair, en effet, que nombre de questions ne peuvent être intelligemment abordées et comprises par les élèves que dans le cadre d'une démarche interdisciplinaire. Comment montrer l'unité de constitution physico-chimique de la matière si on ne met pas en relation, dans une approche conjointe des sciences expérimentales, les notions d'atome, de molécule et de cellule ? Comment comprendre le concept de proportionnalité sans croiser les connaissances liées aux problèmes de représentation de l'espace avec les cartes et l'emploi d'échelles ? Comment aborder les questions liées à l'environnement

sans mobiliser au moins les sciences expérimentales, la géographie, l'éducation civique ? Comment comprendre le romantisme sans croiser les informations et les connaissances apportées par les professeurs d'histoire, de français, de langues vivantes, d'arts plastiques et de musique ? Comment faire comprendre les sens parfois très différents que les diverses disciplines donnent à certains mots ou à certaines notions cruciales sans approche commune ? On pourrait ainsi multiplier les exemples.

De là l'idée de présenter le sens général des programmes et leurs principaux objectifs en les structurant autour de trois grands pôles qui regroupent chacun plusieurs disciplines particulières : la maîtrise des langages, la culture des humanités, la culture scientifique et technique.

Ces pôles ne remettent pas en cause la légitimité des disciplines. Ils ne constituent pas non plus une strate supplémentaire qui s'ajouterait à un empilement des savoirs déjà dénoncé à juste titre. Au contraire, en visant à réduire les effets de juxtaposition, ils proposent un réseau de références permettant aux rédacteurs de programmes comme à leurs utilisateurs, professeurs ou élèves, de mieux organiser les savoirs, de les faire, pour ainsi dire, dialoguer et coopérer entre eux. Ainsi reliés, les différents apprentissages peuvent se transformer de manière plus harmonieuse, plus sensée et plus cohérente en une véritable culture.

On ne peut définir la culture commune en dressant une liste des savoirs à acquérir – œuvres littéraires et artistiques, références historiques, théories scientifiques, etc. On ne peut davantage la caractériser par un ensemble de démarches ou de capacités qui seraient indépendantes des contenus sur lesquels elles s'exercent. Ni catalogue de savoirs ni inventaire de compétences, les pôles disciplinaires proposent une vision dynamique de la culture. En eux-mêmes comme par les relations qu'ils entretiennent entre eux, ils fournissent aux élèves un cadre rationnel pour comprendre le monde et le rendre intelligible. Ils contribuent ainsi à développer, face aux arguments d'autorité, aux rapports de force et de violence, l'esprit critique, le respect des autres et le sens des responsabilités.

La maîtrise des langages

Ce premier pôle vise l'acquisition de compétences instrumentales dans les langages fondamentaux (français, langues vivantes, mathématiques et technologies de l'information et de la communication, arts, éducation physique et sportive), dont tous les élèves auront besoin pour atteindre une réelle autonomie d'expression. Ces compétences sont souvent transversales à plusieurs disciplines. Toutes participent bien sûr à la maîtrise de la langue nationale.

L'apprentissage des compétences de base entrepris à l'école primaire est poursuivi et approfondi au collège jusqu'au niveau, attesté et évalué, indispensable tant à la poursuite d'études ultérieures qu'à la vie d'adulte. La maîtrise de notre langue demeure prioritaire. À la fin du collège, tous les élèves doivent être capables de lire des textes très divers et de s'exprimer clairement et correctement, par oral et par écrit, dans des situations très différentes : résumer une lecture, raconter un événement et justifier un point de vue à l'oral comme à l'écrit, rédiger une lettre argumentée, participer de manière pertinente à un débat.

Le langage mathématique constitue aussi une compétence de base essentielle. Chacun doit être capable de construire des déductions logiques, des hypothèses argumentées, des raisonnements de cause à effet. C'est le langage mathématique qui permet d'exprimer les lois des sciences expérimentales.

Mais ces compétences de base traditionnelles ne suffisent plus aujourd'hui pour affronter les défis du futur : ne pas connaître une langue vivante ou tout ignorer de l'utilisation d'un ordinateur

est désormais un handicap. C'est le devoir de l'école de répondre à ces nouvelles exigences. Tous les collégiens acquièrent des compétences dans deux langues vivantes, l'une commencée à l'école primaire, l'autre au collège. À l'issue de la 3e, ils doivent être capables de communiquer dans ces deux langues, dans les situations orales et écrites les plus courantes pour des jeunes de leur âge. De même, une maîtrise minimum des technologies de l'information et de la communication est indispensable : quelle que soit la profession que les élèves exerceront plus tard, ils devront savoir utiliser un ordinateur, des équipements informatisés et des moyens audiovisuels.

D'autres langages participent encore à l'épanouissement de la personnalité et au développement culturel de l'individu, en particulier l'expression artistique et physique. Les collégiens doivent se familiariser avec les différentes pratiques artistiques et acquérir des savoirs et savoir-faire en arts plastiques et en musique, comme dans d'autres domaines d'expression : l'écriture créative, l'initiation de tous à la lecture oralisée et au théâtre, la création audiovisuelle, etc. Il est également essentiel que tous maîtrisent un certain nombre d'activités physiques.

Aucune de ces compétences ne peut être véritablement acquise en dehors de son ancrage disciplinaire. Malgré leurs différences profondes, elles visent un objectif commun : le développement de capacités d'expression de plus en plus autonomes et maîtrisées.

MAITRISE DES LANGAGES

Compétences à acquérir au collège :

— S'exprimer clairement et correctement, par oral et par écrit, dans différentes circonstances et avoir une familiarité suffisante avec les principales formes du discours :

- lire différents types de textes,
- résumer une lecture, raconter un événement,
- justifier un point de vue,
- rédiger une lettre argumentée,
- participer de manière pertinente à un débat ;

— se faire comprendre et communiquer dans deux langues vivantes, dans les situations orales et écrites les plus courantes ;

— être familiarisé avec différentes pratiques de création : avoir acquis des savoirs et des savoir-faire en arts plastiques et en musique, comme dans d'autres domaines esthétiques, par exemple en écriture créative ;

— construire des déductions logiques, des hypothèses argumentées, des raisonnements de cause à effet, en s'appuyant sur les savoirs et savoir-faire acquis en mathématiques et en sciences expérimentales ;

— représenter une situation par des schémas, organiser des données ;

— maîtriser un minimum de moyens technologiques : utiliser un ordinateur, des équipements automatisés, des moyens audiovisuels ;

— maîtriser un certain nombre d'activités physiques et savoir s'exprimer dans ces domaines.

La culture des humanités

« Faire ses humanités » signifiait, depuis le XVI^e siècle, étudier le latin et le grec. Ce fut longtemps le fondement de toute éducation classique. À travers les grands auteurs de l'Antiquité, on apprenait non seulement leur langue et sa grammaire, mais aussi l'histoire antique où l'on trouvait l'occasion de méditations personnelles, de leçons de morale, de philosophie, de politique : les humanités étaient censées offrir aux adolescents des modèles à imiter dans leur vie d'adulte.

L'expression peut paraître un peu désuète aujourd'hui. Avec l'apparition de nouvelles disciplines, et notamment des sciences humaines, les exigences culturelles ont en partie changé et, pour une part, se sont multipliées : on demande au collégien de connaître les grands repères de l'histoire des hommes et des territoires, d'avoir lu quelques grandes œuvres de la littérature française et mondiale, de découvrir des cultures et des civilisations étrangères, d'acquérir de grandes références culturelles et historiques dans le domaine des arts et dans celui des sciences et des techniques.

Ces repères patrimoniaux possèdent, comme jadis, une valeur intrinsèque. Mais ils nourrissent aussi la compréhension du temps présent et contribuent à la formation de l'autonomie : l'ignorance du passé n'est guère propice à l'exercice d'une liberté bien comprise. Ils doivent permettre aux élèves de mettre en relation des savoirs, des événements, des phénomènes différents, et d'accéder ainsi aux débats d'idées, aux valeurs et aux questionnements à vocation universelle dont ils sont porteurs.

Les disciplines concernées sont le français, l'histoire et la géographie, les langues vivantes, les enseignements artistiques et les langues anciennes. Il serait là encore dommage que le découpage disciplinaire, légitime dans ses objectifs, masque en partie le sens et la finalité globale de ces apprentissages. D'autant que certaines parties des programmes disciplinaires gagnent à être éclairées de plusieurs points de vue convergents. Ces éclairages permettent aux élèves de comprendre, par exemple, que les régimes politiques ne se succèdent pas de manière aléatoire, que les échanges sociaux et économiques répondent à certaines règles, que nos valeurs et nos préoccupations culturelles ne viennent pas du néant, que les religions ont inspiré et continuent d'influencer la politique, la guerre, les mœurs et notre univers symbolique quotidien.

Il serait bien sûr déraisonnable de prétendre faire acquérir toutes ces références : il ne peut être question d'aborder avec des élèves de cet âge toutes les formes d'organisation politique et tous les courants de pensée de l'humanité. Des choix s'imposent donc pour ne traiter que quelques références significatives qui constitueront des thèmes privilégiés pour les itinéraires de découverte¹.

Culture des humanités
Principales références à acquérir
au collège

À la fin du collège, l'élève doit :

— s'être approprié les repères chronologiques nécessaires pour situer les principaux événements de l'histoire humaine et en comprendre la signification ;

- avoir découvert le sens et l'intérêt de quelques grandes œuvres du patrimoine national et mondial dans les domaines de la littérature et des arts ;
- savoir localiser les sites majeurs, les masses continentales, en identifier les grands traits, rendre compte de l'inégale répartition des hommes et des richesses ainsi que des grands axes de communication et d'échange ;
- avoir une représentation des étapes les plus décisives du progrès scientifique et technique.

En mettant en relation ces différents éléments, il doit comprendre quelques grandes caractéristiques de la vie des hommes en société :

- Les différentes formes d'organisation politique : de la cité grecque aux démocraties modernes, les élèves voient se construire et s'effondrer les empires, se former les États et les nations ; ils apprennent à distinguer et à situer dans le temps et dans l'espace ces expériences politiques (histoire, géographie, éducation civique, littérature française et mondiale).
- Les formes d'organisation économique et sociale : en liaison avec la géographie et la technologie, les élèves découvrent une première approche des formes d'organisation économique et sociale, notamment à travers la circulation des hommes et des marchandises, l'urbanisation, les contrastes entre pays pauvres et pays riches. Ils apprennent à caractériser les différentes formes de production, de consommation et d'échange : qu'est-ce qu'une économie de subsistance ? Qu'est-ce que l'esclavage, le servage, le salariat, la féodalité, la société d'ordres et la société de classes ? Pourquoi et comment la révolution industrielle a-t-elle eu lieu ?
- Les conflits : les élèves abordent, dans le cadre d'une analyse critique adaptée à des adolescents de cet âge, les luttes sociales et politiques, ainsi que les moments de rupture que constituent par exemple les guerres et les révolutions.
- L'évolution des formes de la vie quotidienne et privée : les élèves comprennent que les représentations des aspects les plus essentiels de l'existence humaine (naissance et mort, âges de la vie, rapport aux adultes, famille, amour, etc.) ont une histoire.
- Les grands courants de pensée et les religions : les élèves apprennent que les religions ont longtemps structuré la politique, la guerre, les mœurs, l'univers symbolique, et qu'elles tiennent encore une large place dans le monde contemporain. Ces repères sont indispensables à la compréhension de notre histoire et de notre culture. Sans intervenir dans le domaine des croyances qui relève de la sphère privée, l'école doit, pour des raisons historiques et culturelles, être attentive à l'apparition des grandes religions monothéistes (le judaïsme, le christianisme, l'islam), ainsi qu'aux contestations qu'elles engendrent et aux deux grands livres que sont la Bible et le Coran. Les grands courants de pensée (l'humanisme, les Lumières, le romantisme...) développent des visions du monde et de l'existence humaine qui permettent aux élèves de mieux comprendre les œuvres, mais aussi de mettre plus intelligemment en perspective leurs expériences personnelles.
- La diversité humaine à travers l'étude de civilisations étrangères : l'apprentissage des langues vivantes, centré au collège sur des objectifs de communication, permet aux élèves de découvrir des cultures et des civilisations différentes. Cette dimension culturelle implique d'autres disciplines comme le français, l'histoire et la géographie ou les arts.

— Les grandes étapes du progrès scientifique et technique : les élèves abordent la dimension historique de la construction d'une culture scientifique et technique. Ils apprennent que la science et la technologie ont une histoire commune, inscrite dans celle des sociétés, jalonnée de découvertes, marquée par des noms illustres. Ils retiennent certaines inventions et le nom de ceux à qui on les doit. Ils savent les replacer dans leur époque et en mesurer les effets. Pourquoi la rotation de la Terre fut-elle si difficile à admettre ? Quel a été l'impact scientifique de la culture arabo-musulmane ? Comment expliquer l'avancée technique de l'Angleterre au XVIII^e siècle ? Qu'est-ce que le taylorisme a changé aux méthodes de travail et à la condition ouvrière ? Comment s'est constitué l'univers technique dans lequel nous vivons aujourd'hui ? En quoi les réseaux de communication, notamment Internet, influencent-ils et modifient-ils les échanges entre les sociétés ?

La culture scientifique et technique

La vocation de ce pôle est de rendre plus intelligibles la nature et la technique, à l'écart des représentations mythiques et magiques, d'aider les élèves à construire une vision objective du monde et de les familiariser avec les démarches expérimentales et technologiques. Les disciplines ici concernées sont les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie, la technologie. Les mathématiques y trouvent naturellement leur place, puisqu'elles sous-tendent la logique du raisonnement et de la mesure, ainsi que l'élaboration des théories scientifiques et des modèles technologiques.

Le plaisir de comprendre le monde s'avère parfois si grand par lui-même qu'il semble presque pouvoir se passer de justifications. C'est ce plaisir que le pôle des sciences et des techniques valorise, au-delà des finalités utilitaires et commerciales trop souvent privilégiées. La connaissance du monde participe tout autant que celle de l'homme à la formation de l'autonomie. Elle favorise l'insertion de l'individu dans un univers qui, s'il est peu ou mal compris, risque d'apparaître comme étranger, voire hostile. Par-delà les spécialisations nécessaires, la culture scientifique et technique s'inscrit dans l'optique d'une culture générale.

Les principaux objectifs de la culture scientifique et technique sont les suivants :

- répondre, autant qu'il est possible, aux questionnements centraux des collégiens : origine de l'Univers, de la Terre, du vivant, de l'homme, du savoir ; fonctionnement de leur corps ; constitution et fonctionnement des objets de leur environnement ;
- faire découvrir quelques points clés de notre connaissance actuelle de l'ensemble du monde : l'unité dans la diversité (l'atome, la cellule, le composant), les forces qui façonnent les formes, l'évolution ;
- apprendre à distinguer entre certitudes et interrogations, entre faits et hypothèses, et justifier ainsi certains savoirs (on sait que la Terre est ronde, que les continents bougent, que l'espèce humaine, malgré des différences radicales, est apparentée aux primates, que ses ancêtres ont plus de deux millions d'années...) ;
- se familiariser avec une démarche scientifique, notamment expérimentale et technologique, pour apprendre à observer, à rendre compte et à représenter avec rigueur.

On le voit : au-delà des contenus disciplinaires, il est indispensable de fournir à tous les collégiens quelques éléments d'une culture scientifique nécessaire à la compréhension du monde.

Ils doivent comprendre que la complexité peut être décrite par quelques lois universelles et quelques concepts unificateurs. Ils doivent avoir acquis, à la fin du collège, une première représentation cohérente de l'Univers. Pour ce faire, il ne faut pas hésiter à faire appel à la dimension historique des sciences et des techniques. Le meilleur moyen d'expliquer une notion scientifique difficile est souvent de raconter les conditions historiques de sa découverte. C'est l'occasion

d'établir des liens fructueux avec le pôle « culture des humanités ». Les principaux repères de la culture scientifique et technique pourront constituer là aussi des thèmes privilégiés pour les itinéraires de découverte.

Culture scientifique et technique

Principales références à acquérir
au collège

À la fin du collège, l'élève doit avoir fait siennes les références suivantes :

— Il existe une unité de constitution physico-chimique de la matière, chez les êtres vivants et dans l'Univers. Les atomes forment les « briques » élémentaires du monde matériel. Ils s'assemblent pour donner des molécules et se redistribuent à l'occasion de réactions chimiques. Les êtres vivants sont constitués de molécules, assemblées en unités d'organisation de plus grandes dimensions : les cellules. La cellule est caractérisée principalement par la double aptitude à se nourrir en utilisant l'énergie extérieure disponible et à se reproduire en transmettant un programme génétique.

— Le comportement de la nature est régi par un petit nombre de lois universelles et de concepts unificateurs. Leur mise en œuvre trouve de nombreuses applications. Certaines d'entre elles ont fortement contribué à l'amélioration de nos conditions de vie au cours de l'histoire.

— L'Univers, la Terre et les êtres vivants sont le résultat, sur des milliards d'années, de processus historiques inscrits dans la structure de l'Univers, à travers l'évolution des galaxies, des étoiles et du système solaire ; dans la constitution physique et la géographie de la planète ; dans les multiples formes du vivant qui, à travers leur très large diversité, font apparaître des liens de parenté identifiables à diverses échelles.

— La Terre est façonnée par l'activité des hommes, qui transforment profondément leur environnement par l'exploitation des ressources naturelles, la recherche et la maîtrise des sources d'énergie, la production d'objets et de structures répondant à leurs besoins de confort et de développement.

— Les êtres vivants, l'homme compris, ont en commun un ensemble de fonctions coordonnées (nutrition, circulation, reproduction, locomotion, communication, coordination...), adaptées à chaque espèce dans son milieu.

— La santé est la manifestation de ces fonctions de notre corps, dont il faut avoir une connaissance élémentaire. Elle est le résultat, pour partie, de notre patrimoine génétique héréditaire et, pour beaucoup, de nos conduites sociales et de nos choix personnels. Des actions appropriées peuvent l'éduquer.

— Les lois des sciences expérimentales s'expriment à l'aide de formules mathématiques. Leur exploitation fait appel au raisonnement logique et à des outils mathématiques, tels la proportion et les pourcentages, les fonctions, les figures du plan et de l'espace. En particulier, le calcul littéral est nécessaire pour formuler et résoudre des problèmes. La démonstration mène vers la connaissance.

La diversification des parcours

À côté de connaissances et de compétences communes, chaque collégien doit pouvoir développer ses aptitudes et ses intérêts, ainsi que ses domaines d'excellence. La construction d'un socle commun ne doit en aucun cas impliquer un itinéraire uniforme pour tous. Il doit au contraire servir de base à une indispensable diversification des parcours individuels. Il faut donner à chacun, et tout particulièrement à ceux qui en sont le plus éloignés a priori, les moyens de comprendre que la culture scolaire n'est pas étrangère à ses préoccupations, mais qu'elle lui permet d'exprimer ses goûts, de valoriser ses talents et de construire son projet d'avenir. En la matière, le but du collège doit être de porter chacun à son meilleur niveau. C'est pour cette raison que les élèves doivent pouvoir choisir librement certains enseignements et construire, dans ce cadre, des projets personnels.

A partir des années soixante-dix, on a souhaité proposer aux élèves des activités « libres ». Il faut souligner à cet égard la continuité des orientations ministérielles, des 10 % pédagogiques aux projets d'action éducative, jusqu'aux travaux croisés et aux parcours diversifiés. Ces dispositifs successifs ont permis aux enseignants de déployer leur capacité d'innovation pédagogique. Ils ont mis en évidence les conditions permettant que la diversification des parcours soit une réussite :

- se situer clairement par rapport aux programmes pour ne pas apparaître comme un alourdissement superflu, voire comme une perte de temps par rapport aux objectifs essentiels ;
- encourager le travail en équipe des enseignants, ce qui manifeste aux yeux des élèves les convergences entre les disciplines et favorise les pratiques pédagogiques innovantes ;
- évaluer les performances des élèves.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que la diversification des parcours est un enjeu pour l'avenir du collège. Elle offre aux élèves et aux professeurs un espace de liberté, où l'on enseigne et où l'on apprend autrement, où l'on expérimente et innove. Elle favorise le travail autonome des élèves en les familiarisant avec les différentes techniques de recherche documentaire, en développant leurs capacités d'initiative, de travail en équipe, de responsabilité, autant de compétences indispensables pour apprendre et se cultiver tout au long de la vie. Elle fait mieux ressortir le sens profond des contenus scolaires en valorisant le travail interdisciplinaire et les démarches de projet. Elle permet aux élèves de réinvestir leurs savoirs et leurs compétences, de les transposer à d'autres sujets ou dans d'autres contextes. Elle les initie aux différents supports de l'information et de la communication, en les sensibilisant à la qualité de la présentation : documents écrits, audiovisuels ou informatiques, réalisations artistiques, objets techniques, expositions... Enfin, elle les aide à s'orienter en fonction de leurs goûts et de leurs domaines d'excellence.

À partir de la rentrée scolaire de 2002, la réforme prévoit la mise en place progressive d'itinéraires de découverte au cycle central, puis d'enseignements choisis à côté du tronc commun en 3e. Dans le cadre des itinéraires, correspondant à un volume de deux heures hebdomadaires, les élèves s'investissent dans des projets interdisciplinaires qui leur permettent de travailler de façon autonome, individuellement ou en équipe.

Ce qui caractérise ce nouveau dispositif par rapport aux précédentes expériences, c'est qu'il est ancré dans les programmes et que les itinéraires de découverte sont évalués en fin de 4e. Les principales références culturelles à acquérir à la fin du collège, telles qu'elles sont définies dans les pôles disciplinaires, servent de base à l'orientation des projets des collégiens, qui s'appuient largement sur les technologies de l'information et de la communication.

Avec l'aide des enseignants, les élèves choisissent librement au moins deux itinéraires de découverte proposés par le collège dans quatre grands domaines :

— Découverte de la nature et du corps humain

Ce domaine mobilise en priorité les disciplines du pôle « culture scientifique et technique » (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie, mathématiques), auxquelles s'ajoutent l'éducation physique et sportive ainsi que la géographie. Les thèmes ou les projets choisis par les élèves permettent d'aborder des contenus figurant explicitement dans les programmes : par exemple, tous les thèmes relatifs à l'environnement touchent les sciences de la vie et de la Terre, la géographie, la physique et la chimie.

Les élèves font appel autant que possible aux pratiques expérimentales, sans négliger la dimension historique indispensable à la construction d'une culture scientifique et technique.

— Découverte des arts et des humanités

Ce domaine regroupe les disciplines du pôle « culture des humanités » (littérature, histoire, géographie, arts, langues). Il éclaire les références culturelles de ce pôle : les formes d'organisation des sociétés, les courants de pensée et les religions, la guerre et la paix, la vie quotidienne... Il s'articule aux programmes : par exemple, en 5e, le thème du voyage permet d'approfondir en histoire les grandes découvertes, en français le récit de voyage, en éducation civique la dignité de la personne et le refus des discriminations, en géographie les approches de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. Les thèmes centrés sur les arts concernent, outre les enseignements artistiques obligatoires, les autres disciplines et des formes d'expression esthétique comme le théâtre, le cinéma, la photographie, la danse, etc.

— Découverte des langues et des civilisations

Ce domaine permet aux collégiens d'approfondir leur connaissance des cultures d'Europe et du monde. Les projets sont communs aux différentes langues et peuvent être conduits en relation avec un groupe d'élèves étrangers, voire avec une institution d'un pays partenaire. Ils sont conçus avec d'autres disciplines. À cette occasion, les collégiens enrichissent leurs compétences linguistiques, appréhendent les réalités culturelles et la civilisation des pays dont ils apprennent la langue. Ils perçoivent mieux les liens entre leurs différents apprentissages linguistiques.

— Initiation aux sciences et aux techniques

Ce domaine amène les élèves à réaliser un projet technique qui peut intégrer une dimension artistique (par exemple par l'intermédiaire du « design » ou par la construction d'un dispositif scénique ou d'un élément technique de la création artistique). La technologie en constitue le

pivot, toutes les disciplines contribuant à la réalisation d'un projet en fonction des objectifs poursuivis.

Aucun de ces domaines n'est fermé sur lui-même, comme le montrent bien les exemples cités, les arts associés aux techniques, l'histoire ou les langues vivantes associées aux sciences.

Les enseignements choisis de la classe de 3e laissent une part de choix aux élèves, pour 15 % de l'horaire, à partir des domaines d'enseignement suivants :

- langues et cultures de l'Antiquité ;
- langues et cultures du monde (langues étrangères et/ou régionales) ;
- arts ;
- sciences expérimentales ;
- technologie ;
- découverte professionnelle.

D'avantage centrés sur les disciplines, ces domaines permettent aux collégiens de mieux préparer leur future orientation. Sur la base d'un horaire de quatre heures par semaine, ils peuvent faire le choix de deux domaines représentant chacun deux heures. Le domaine « découverte professionnelle » bénéficie d'un horaire minimum de quatre heures.

La diversification des parcours et, tout particulièrement, les itinéraires de découverte constituent un élément essentiel de l'éducation au choix. Ni restauration des filières ni pré-orientation, elle doit donner le goût d'apprendre et de se cultiver. Moyen de remotivation pour les uns, voie d'approfondissement pour les autres, elle permet d'entretenir le goût de l'effort et de relever le défi de l'hétérogénéité.

Les classes à projet artistique et culturel du Plan pour le développement des arts et de la culture à l'école offrent enfin aux élèves un espace de formation artistique et culturelle dans lequel ils peuvent épanouir et développer des talents que les autres disciplines mettent moins en valeur. Une « classe à PAC » s'inscrit dans l'espace des enseignements obligatoires. Elle s'organise autour d'un thème annuel, abordé sous l'angle des différentes disciplines. Concrètement, une classe à projet artistique et culturel peut donner lieu à la création d'une chorale, à la découverte d'un monument, s'intéresser à une période de l'histoire, un mouvement artistique, un artiste, un poète, un scientifique, un projet urbain, cinématographique ou théâtral. Sous la responsabilité des enseignants, elle permet de faire intervenir un artiste ou un professionnel de la culture. Elle s'appuie sur les ressources culturelles disponibles à proximité du collège (théâtre, musée, centre d'art...).

Un socle commun fondé sur des valeurs partagées

Les valeurs partagées

Chacun en a conscience : l'école ne vise pas seulement à transmettre des savoirs, elle véhicule aussi, de manière explicite ou non, des valeurs. Il lui faut assumer cette mission, ce qui ne va pas de soi.

Au nom du principe de laïcité, notre école ne saurait prendre parti de manière dogmatique dans des débats religieux, politiques ou esthétiques (chacun reste libre « d'aimer ou de ne pas aimer »), voire éthiques ou scientifiques. L'école ne saurait par ailleurs rester indifférente et passive face à des phénomènes tels que la violence, le racisme ou les autres atteintes à la dignité humaine.

On ne peut concevoir une culture partagée sans valeurs partagées. L'école est l'école du citoyen, la culture scolaire doit être aussi, bien qu'elle ne s'y réduise pas, celle de la citoyenneté : elle a pour mission de préparer les élèves à devenir les acteurs d'une société mobile et ouverte, mais aussi solidaire et fraternelle, en dispensant les savoirs tout en favorisant des comportements respectueux des droits et des obligations liés à la vie en société.

L'école transmet les valeurs fondamentales de la République : un certain rapport, non dogmatique, à l'idéal d'universalité, la reconnaissance de la dignité de la personne humaine, le respect de l'autonomie, la tolérance, la liberté d'opinion, l'égalité, la solidarité... Elle ne doit jamais oublier d'attirer l'attention des élèves sur la réciprocité des droits et des devoirs. C'est d'évidence à l'éducation civique, cet enseignement transversal par excellence puisqu'il relève de toutes les disciplines, qu'il revient de transmettre ces valeurs, les savoirs qui les justifient ou en émanent, et les pratiques qu'elles impliquent dans la vie en société. Une formation civique qui séparerait valeurs, savoirs et pratiques demeurerait purement formelle.

Les deux écueils de l'éducation civique sont généralement les suivants : soit elle tourne à la « leçon de morale », dont on sait combien l'efficacité est relative, soit elle verse dans le « cours de droit constitutionnel pour enfants », souvent trop abstrait pour être vraiment efficace. Il faut poursuivre conjointement deux objectifs : d'un côté, lutter contre les incivilités et faire comprendre l'intérêt et les conditions d'une vie commune harmonieuse, de l'autre, revaloriser le sens du collectif et de la vie publique. Il faut faire vivre l'éducation civique dans les classes de manière très concrète.

Les savoirs enseignés dans chaque discipline participent tous à la formation du citoyen et les principes de l'éducation civique s'appliquent à l'ensemble des activités du collège, dans son fonctionnement et dans les relations que les élèves entretiennent avec les adultes. C'est à travers tous les aspects de la vie scolaire que les élèves apprennent à exercer leurs responsabilités en respectant les règles qui conditionnent la qualité de leur travail et de leurs apprentissages. La vie scolaire propose donc une « morale en situation ». L'évolution du collège, conçu désormais comme un espace éducatif dont tous les adultes qui y travaillent ont la responsabilité, impose à coup sûr de repenser les différentes formes de l'autorité.

Repenser l'autorité

Que l'on ait renoncé, depuis bien longtemps déjà, à des systèmes d'éducation fondés sur le « dressage » pour faire une place de plus en plus grande aux méthodes actives est une bonne chose. Que l'on en vienne pour autant à valoriser la spontanéité des enfants au point de vouloir en finir avec toute forme d'autorité en est une autre. Qui pourrait prétendre élever un enfant sans jamais lui dire « non » ? L'idée que toute norme est répressive a pourtant fait son chemin, au point que la question de l'autorité est devenue pour beaucoup taboue entre toutes. Sans dramatiser à l'excès, nous savons bien qu'en milieu scolaire la situation devient parfois très difficile pour des

enseignants qui voudraient être mieux compris et davantage aidés dans leurs tâches de tous les jours. La violence et l'insécurité ne sont pas l'affaire d'un camp ou d'un autre, mais bien de la République tout entière.

Il s'agit donc d'innover plutôt que de restaurer, de chercher à savoir quelles formes d'autorité pourraient convenir à des individus, adolescents ou adultes, épris de liberté et peu soucieux de rétrograder vers des formes archaïques d'exercice du pouvoir. Au sein de l'école, cela signifie que le respect dû aux maîtres ainsi qu'à la culture scolaire ne peut plus s'appuyer sur les seuls réflexes individuels, mais sur un contrat engageant réciproquement, bien que de manière explicitement différente et non démagogique, le monde des enfants et celui des adultes. L'autorité fondée sur un contrat est la seule qui convienne aux peuples démocratiques, et il n'est pas mauvais d'y habituer les élèves, de les inviter très tôt à exercer leurs responsabilités. Cela exige aussi que tous les adultes du collège se sentent responsables et tenus par ce contrat, que les règles de vie collective soient celles de tous : ponctualité, courtoisie, respect d'autrui.

La vie scolaire : une éducation à la responsabilité

La vie scolaire regroupe généralement toutes les questions concernant l'organisation du temps, de l'espace et des relations entre les groupes et les individus dans les établissements scolaires. Elle comprend l'accueil, la gestion des absences et des retards, la gestion de l'espace, la reconnaissance du travail et des comportements, la vie démocratique, la vie associative, culturelle et sportive, l'éducation à la santé, l'orientation, les manquements aux obligations. La finalité de la vie scolaire est double : permettre une bonne organisation de l'enseignement et participer à l'éducation des élèves à la responsabilité.

La première responsabilité des collégiens est celle de leur travail. Le travail scolaire les engage individuellement : obligation scolaire, assiduité, attention, effort, soin et présentation. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au collège l'élève doit tenir à jour son cahier de textes, ordonner et organiser son travail, apprendre ses leçons et faire ses devoirs... L'ambition du collège est aussi de faire accéder tous les élèves à un certain niveau d'autonomie dans leur travail. La classe n'est plus le seul lieu des apprentissages : la fréquentation régulière des Centres de documentation et d'information (CDI) et la place de plus en plus importante des technologies de l'information et de la communication en ont élargi le cadre.

Les collégiens doivent également apprendre à assumer des responsabilités dans tous les aspects de la vie scolaire. Le collège encourage les différentes initiatives associatives. La désignation des délégués de classe est un moment essentiel de la vie scolaire. Elle est l'occasion d'apprendre le fonctionnement de la démocratie représentative et de comprendre que les délégués des élèves ne représentent pas les intérêts de quelques-uns, mais l'intérêt collectif élaboré dans un travail commun. Tous les élèves doivent pouvoir s'exprimer sans crainte sur les problèmes qu'ils rencontrent et formuler des propositions responsables qu'ils pourront faire valoir auprès de l'administration. L'heure de vie de classe, hebdomadaire ou bimensuelle, animée par le professeur principal, est prévue à cet effet.

La vie collective au collège ne peut s'organiser que sur la base de règles transparentes et justes, respectant dans tous les domaines les principes généraux du droit. Le règlement intérieur fait

l'objet d'un travail d'information et de débat : les élèves se l'approprient et participent, autant que possible, à son élaboration. On n'hésite pas à s'y reporter, tout au long de la scolarité, chaque fois que surgit un problème.

Le premier fondement de la vie collective est le respect mutuel. Les incivilités et les violences sont proscrites par principe. En même temps, pour compléter l'interdit légitime, il faut aussi savoir débattre avec les élèves de ces violences qu'ils risquent de subir ou dont ils peuvent se rendre coupables : l'échange d'argumentations est largement favorisé, dans la mesure où il permet de canaliser les tentations du recours à la force. Il est essentiel, dans tous les cas, de rompre la « loi du silence » et d'ouvrir le dialogue avec les élèves et les parents.

Les collégiens sont informés de leurs droits et des possibilités de recours dont ils disposent. Cela étant, ils doivent associer droits et obligations, être conscients que tout manquement aux règles communes doit être sanctionné. Il est indispensable de donner des repères stables et équitables aux élèves et à leurs familles. Une récente circulaire du ministère, entrée en application depuis janvier 2001, fixe de manière tout à fait claire l'organisation de ces sanctions en les fondant sur quelques principes simples et justes qu'elle rappelle dans son préambule : « La cohérence, la transparence et l'effectivité du régime des sanctions sont des conditions indispensables à l'acceptation par l'élève des conséquences de la transgression qu'il a commise et à l'instauration d'une valeur formatrice et pédagogique de la sanction, qui s'inscrit ainsi dans la mission éducatrice de l'école. Le respect des principes généraux du droit permet de conforter les pratiques démocratiques dans la mise en œuvre des sanctions et des punitions dans les établissements scolaires. Il permet d'éviter également, chez les élèves et parfois dans les familles, l'incompréhension et le sentiment d'injustice qui contribuent à fragiliser la notion même d'autorité, comme sa légitimité, et peuvent en conséquence générer des manifestations de violence. »

En leur apprenant le respect des règles de la vie collective, la vie scolaire permet aux élèves d'entrer progressivement dans l'univers culturel des adultes, auquel ils auront à prendre part. Elle contribue à leur épanouissement dès lors qu'elle réussit à installer dans le collège un sentiment de bien-être et de confiance. Le bonheur des adolescents peut aussi se décliner dans le cadre scolaire.

Annexes

Annexe 1. Collège : quelques repères historiques

1927 Gratuité de l'enseignement secondaire en 6e : cette gratuité est effective pour la totalité du cursus en 1933. Les classes primaires des lycées demeurent payantes jusqu'en 1945.

1934 Institution d'un examen d'entrée en 6e dans les établissements secondaires.

1936 Prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.

1956 Remplacement de l'examen d'entrée en 6e par une admission sur dossier scolaire.

1959 Prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Suppression progressive des classes primaires des lycées : un seul enseignement élémentaire pour tous du CP au CM2.

1963 Réforme du premier cycle du second degré (dite réforme Fouchet) : tous les élèves issus de l'école primaire accèdent au collège d'enseignement secondaire (CES), mais sont scolarisés dans des filières séparées, en fonction de leurs résultats scolaires : I (secondaire long conduisant au bac), II (secondaire court s'arrêtant en 3e), III (classes de transition / pratique). Cette dernière filière est clairement perçue comme une voie de relégation.

1975 Création du collège : la réforme Haby supprime les filières en 6e et en 5e, institue des activités de soutien et d'approfondissement ainsi qu'un système d'options à partir de la 4e. Elle incite à la constitution de classes hétérogènes. Un palier d'orientation vers l'enseignement professionnel subsiste en fin de 5e et des voies de dérivation sont créées pour accueillir les élèves en difficulté : « classes préparatoires à l'apprentissage », « classes pré-professionnelles de niveau », puis, plus tard, « 4e et 3e technologiques », « 4e allégée », « 4e aménagée », « 3e d'insertion ».

1981 Mise en place des zones d'éducation prioritaire (ZEP).

1989 Loi d'orientation sur l'éducation : organisation du collège en cycles ; création du Conseil national des programmes. À partir de 1992, le palier d'orientation et les voies de dérivation sont progressivement supprimés.

1994 « Nouveau contrat pour l'école » : mise en place des trois cycles au collège : cycle d'observation (6e), cycle central (5e, 4e), cycle d'orientation (3e).

2001 Réforme du collège : création des itinéraires de découverte au cycle central ; mise en œuvre du Plan pour le développement des arts et de la culture à l'école ; renforcement des évaluations nationales ; création du brevet d'études fondamentales.

Annexe 2. Comment élabore-t-on un programme d'enseignement scolaire ?

À la demande du ministre de l'Éducation nationale, le Conseil national des programmes (CNP) définit les orientations d'un futur programme et adresse au président du groupe d'experts concerné une lettre de cadrage.

Ces groupes d'experts sont constitués par discipline. Leur rôle est d'élaborer les projets de programmes à partir des recommandations du CNP. Présidés par un universitaire, ils rassemblent des professeurs, ainsi que des membres des corps d'inspection.

La direction de l'enseignement scolaire organise l'activité de ces groupes et assure un rôle de coordination d'ensemble. L'inspection générale de l'Éducation nationale est consultée tout au long du dispositif.

Dès lors qu'il est stabilisé, tout projet de programme est soumis à une consultation des enseignants, organisée dans chaque académie. Cette consultation a pour but de recueillir leurs avis et leurs propositions. Elle est souvent l'occasion de rencontres disciplinaires autour des inspecteurs pédagogiques régionaux. Les observations des enseignants permettent d'enrichir et d'ajuster le projet de programme à la lumière des pratiques de terrain.

Le projet de programme ainsi amendé doit encore recueillir l'avis favorable du CNP, avant d'être soumis à la procédure classique qui précède la publication de tout texte officiel : il est présenté au Conseil supérieur de l'éducation, instance consultative qui regroupe des représentants des usagers (lycéens, étudiants, parents d'élèves), des personnels, des collectivités publiques partenaires et des grands intérêts économiques et sociaux. Cette présentation est l'occasion d'autres débats, qui se terminent par un vote.

À l'issue de cette procédure, le ministre prend la décision de publier le programme ou, le cas échéant, de le remettre en chantier.

Les exigences disciplinaires

Préambule

Après la présentation des pôles disciplinaires, qui donnent le sens général des programmes, cette seconde partie présente, par discipline, ce qui fait le cœur de chaque enseignement :

- les objectifs généraux qui orientent le choix des contenus ;
- les savoirs et compétences qui doivent être acquis en fin de collège ;
- un résumé des programmes officiels.

Les disciplines sont regroupées par pôle :

Le pôle de la maîtrise des langages rassemble les compétences instrumentales que les élèves doivent acquérir dans les langages fondamentaux. Toutes les disciplines sont concernées : français, langues vivantes, mathématiques, technologies de l'information et de la communication, enseignements artistiques et éducation physique.

Le pôle des humanités concerne le français, l'histoire et la géographie, les langues vivantes, les enseignements artistiques et les langues anciennes.

Le pôle de la culture scientifique concerne les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie, la technologie.

L'éducation civique et l'éducation physique et sportive sont transversales aux trois pôles et traitées à part.

Les technologies de l'information et de la communication interviennent dans toutes les disciplines. Elles constituent un outil pédagogique nouveau à la disposition des professeurs, quelle que soit leur discipline. Les collégiens apprennent à les maîtriser non seulement pendant le cours de technologie, mais à de nombreuses occasions : pour des activités de production (traitement de texte, création de produits multimédias et de pages sur la toile, création artistique), pour une recherche documentaire (encyclopédies électroniques, Internet), pour communiquer avec d'autres élèves et d'autres classes (messagerie électronique). Les programmes des disciplines scientifiques intègrent d'ores et déjà dans l'enseignement des logiciels de simulation ou de pilotage d'expériences scientifiques, des logiciels de géométrie dynamique, des « tableurs », des calculatrices.

La formation des élèves aux technologies de l'information et de la communication les aide à dépasser la fascination naturelle qu'ils éprouvent et à développer leur esprit critique : ils ont l'occasion d'interroger la pertinence et l'exactitude des données, leur origine, leur valeur scientifique.

Le « Brevet informatique et Internet » (B2i)¹ évalue les compétences acquises. Il comporte deux niveaux. Le niveau 1 vérifie l'acquisition d'un premier degré de compétences. Il est délivré à l'issue de l'école primaire si l'équipement et la formation des enseignants le permettent, ou au collège, dans le cas contraire. Le niveau 2 du B2i concerne les compétences de fin de collège.

Brevet Informatique et Internet (B2i)

Compétences du niveau 1 :

- maîtriser les premières bases de l'utilisation d'un ordinateur (vocabulaire, usage de quelques commandes élémentaires, ouvrir, fermer, enregistrer un document dans un dossier) ;
- adopter une attitude réfléchie et, le cas échéant, critique face aux informations véhiculées par les outils informatiques et savoir respecter des textes en vigueur concernant la propriété intellectuelle et les libertés individuelles ;
- utiliser un traitement de texte pour consulter un document, saisir et modifier un texte en utilisant quelques fonctions de mise en forme, utiliser de manière raisonnée le correcteur orthographique ;
- mener une recherche documentaire au moyen d'un support multimédia (CD-ROM, Internet, bases de données du Centre de documentation et d'information...) ;
- communiquer au moyen d'une messagerie électronique (recevoir, envoyer un message à plusieurs destinataires).

Compétences du niveau 2 :

- organiser et traiter des données numériques à l'aide d'un tableur, en utilisant les premières fonctions simples (formules, mise à jour et automatisation des calculs) ;
- produire et exploiter un document, en juxtaposant différents types de composants (textes, tableaux, images, liens hypertextes) ;
- mener une recherche documentaire assistée par un navigateur ou un moteur de recherche, télécharger des fichiers ;
- organiser son espace de travail et sauvegarder les informations recueillies ;
- communiquer au moyen d'une messagerie électronique (joindre un fichier texte, image ou son).

Culture des humanités

Français, objectifs généraux

Tout le monde reconnaît le rôle fondamental que joue la maîtrise de notre propre langue dans toutes nos activités. C'est pourquoi l'enseignement du français occupe une place centrale au collège. À la fin de la 3^e, quelles que soient les études qu'ils poursuivent, les collégiens ont besoin des connaissances et des compétences acquises en français. C'est là qu'ils apprennent à s'exprimer correctement et clairement, à l'oral comme à l'écrit, à raisonner, à argumenter, à structurer leur pensée, à développer leur imagination, leur goût et leur sens de la beauté. La connaissance du français est ainsi la condition nécessaire des autres apprentissages.

L'enseignement du français poursuit donc au collège deux objectifs indissociables : la maîtrise de la langue, qui doit rendre tous les élèves capables de s'exprimer clairement en parlant et en écrivant, et l'acquisition des repères culturels et esthétiques indispensables à la construction d'une culture partagée.

La maîtrise de la langue joue un rôle essentiel dans toutes nos activités, qu'il s'agisse de lire, en particulier des œuvres littéraires, de communiquer, de travailler, d'apprendre ou de créer. Celui qui ne comprend pas bien les propos qu'on lui adresse, oralement ou par écrit, celui qui ne sait pas s'exprimer correctement et clairement, est pénalisé et risque de ne pas pouvoir tenir pleinement son rôle d'adulte et de citoyen. Toutes les disciplines scolaires contribuent à une meilleure maîtrise de la langue, mais le français y tient la place centrale. Par cet enseignement, les élèves enrichissent leur vocabulaire, apprennent les principales règles de grammaire et consolident leur orthographe. Ils étudient les niveaux de langue (familier, correct, recherché) appropriés aux différentes situations. Ils apprennent aussi à analyser et à construire des récits, des descriptions, des explications, des argumentations, des monologues, des dialogues. Ils développent leur imagination et cultivent leur faculté de jugement. C'est dans la classe de français qu'ils peuvent acquérir le goût de la lecture, une pratique qui les aidera dans leur vie comme dans leur travail, quel qu'il soit, et qui les enrichira intérieurement.

La culture commune n'est pas un luxe, elle n'est pas un complément facultatif : elle est ce qui permet à chacun de développer sa personnalité propre comme de participer pleinement à la vie de sa société. Donner accès à cette culture fait partie des objectifs premiers de l'école républicaine. L'enseignement du français met les élèves en contact avec des œuvres majeures de la littérature nationale et mondiale, celles en particulier qui conviennent à leur niveau et à leur âge¹. En leur faisant connaître des exemples représentatifs de différentes périodes, cet enseignement transmet une image globale de la création littéraire, une activité qui accompagne l'humanité depuis la plus haute Antiquité. Grâce à leur force d'évocation, ces œuvres permettent aux élèves d'accéder aux grands débats d'idées et de valeurs, et contribuent aussi à former leur goût. Le roman, le théâtre et la poésie occupent une place privilégiée dans cette formation. Dire des textes littéraires, notamment des œuvres théâtrales, permet de compléter l'analyse méthodique par des approches plus personnelles : les élèves sont amenés à trouver les comportements ou les intonations qui expriment ce que l'œuvre évoque. À travers les œuvres littéraires, ils apprennent à connaître leur histoire, à se comprendre eux-mêmes comme à découvrir les autres ; elles les aident ainsi à construire progressivement leur identité individuelle et collective.

Le cours de français est l'occasion, par ailleurs, d'aborder ces formes d'expression qui se sont développées dans la seconde moitié du XX^e siècle (l'image, la télévision, le cinéma, Internet), sur lesquelles les collégiens doivent apprendre à porter un regard critique, constructif et, si possible, créateur.

L'apprentissage de notre langue ne s'arrête pas aux portes de la classe de français. Le souci de la compréhension des textes, de la clarté de l'expression et du respect de l'orthographe concerne toutes les disciplines. Toutes apportent leur pierre à une meilleure maîtrise du langage, en élargissant le champ des références culturelles.

Français, savoirs et compétences de fin de collège

S'exprimer oralement

- intervenir dans un débat pour exposer une opinion et réfuter d'éventuelles objections ;
- présenter un bref exposé construit en fonction d'un auditoire précis ;
- lire à haute voix ou dire un texte de façon expressive.

S'exprimer par écrit

- rédiger un texte d'invention, d'imagination ou d'intérêt pratique, en respectant la syntaxe et l'orthographe ;
- utiliser les principales formes de discours (narration, description, explication, argumentation), éventuellement en les combinant dans un même texte ;
- organiser un développement en plusieurs paragraphes ;
- tenir compte, pour rédiger ces textes, de la situation de communication (à qui s'adresse le texte ? dans quel but est-il écrit ?).

Lire de façon autonome

- reconnaître un texte de fiction et l'identifier par rapport à un autre texte ;
- identifier le genre d'un texte (genres littéraires : roman, poésie, théâtre... ; genres non littéraires : lettre de motivation, éditorial...) ;
- identifier la forme et la fonction du ou des discours employés (narration, description, explication, argumentation).

Etre sensible aux spécificités des textes littéraires

- situer chronologiquement et connaître quelques grandes œuvres de la littérature replacées dans leur contexte historique et artistique (ce qui permet à l'élève de comprendre certaines allusions culturelles qu'il rencontre) ;
- tenir compte de ce contexte pour comprendre la signification d'un texte ;
- observer et analyser les particularités d'une écriture et les choix d'un écrivain (thèmes, images, oppositions, parallèles, insistances...).

Se documenter

- consulter un index, une table des matières, un dictionnaire, une encyclopédie, un manuel, un site Internet, pour trouver les informations recherchées ;
- exploiter les diverses informations recueillies ;
- prendre des notes en vue de réaliser un travail écrit ou oral.

Observer l'image

- analyser la composition d'une image pour en dégager la signification ;
- examiner le déroulement de l'histoire dans un film.

Pour l'ensemble des activités de français, l'élève doit maîtriser, oralement et par écrit, les principaux outils de la langue

Sur le plan grammatical :

- utiliser correctement les structures fondamentales (sujet, compléments du verbe et de la phrase, qualification et détermination du nom) dans la phrase simple et la phrase complexe ;
- conjuguer les verbes des 1er et 2e groupes, des verbes usuels du 3e groupe ;
- maîtriser les éléments qui assurent la cohérence d'ensemble d'un texte (pronoms, mots de reprise, mots de liaison) ;
- opérer les choix grammaticaux (comment exprimer l'ordre, le souhait, l'hypothèse... ?) permettant d'adapter ses propos à la personne à laquelle ils s'adressent, en fonction de l'effet recherché.

Sur le plan lexical :

— employer avec exactitude le vocabulaire usuel, concret et abstrait ;
— prendre appui sur la formation des mots (préfixes, suffixes, radicaux) pour les comprendre et les orthographier.

Sur le plan orthographique :

— maîtriser les principales règles d'orthographe grammaticale et lexicale ; avoir recours spontanément et efficacement aux outils de vérification (dictionnaire, correcteur d'orthographe).

Français, résumé du programme

Maîtriser la langue

Le cours de français a pour but fondamental d'amener l'élève à s'exprimer, à l'oral comme à l'écrit, de façon précise et nuancée, et de lui apprendre à communiquer dans des situations variées.

Maîtriser les différentes formes d'expression

Nous parlons et nous écrivons de façon très différente selon les situations rencontrées, en fonction de celui ou de ceux à qui nous nous adressons et de l'effet que nous souhaitons produire pour l'émouvoir, lui expliquer quelque chose ou le persuader du bien-fondé de ce que nous pensons. Nous utilisons alors la forme d'expression qui paraît la mieux adaptée : on raconte, on décrit, on défend une opinion, un point de vue... On désigne en général ces différentes formes d'expression par le terme de discours. Les élèves doivent maîtriser ces discours, c'est-à-dire les comprendre et les produire oralement ou par écrit.

Deux grandes formes d'expression sont les plus fréquemment utilisées et les plus indispensables à la vie courante : le récit et l'argumentation. Ces deux formes d'expression sont abordées progressivement au collège :

— le récit : le récit simple (en 6e) est enrichi par des descriptions de lieux et des portraits (en 5e), par l'introduction de dialogues (en 4e) et d'éléments plus complexes tels que des « retours en arrière » (en 3e) ;

— l'argumentation : on défend une opinion, un point de vue, essentiellement à l'oral en 6e et 5e ; en 4e, les élèves apprennent à présenter des informations en les expliquant ; en 3e, ils apprennent à défendre une thèse ou une opinion à l'écrit comme à l'oral (en utilisant des arguments simples accompagnés d'exemples ; en utilisant un récit ou une description qui permettent d'illustrer ou de démontrer la justesse de la position qu'ils défendent).

Expression orale

Les élèves apprennent à structurer leurs interventions, dans le cadre des exposés, des échanges, des débats, en tenant compte de l'auditoire auquel ils s'adressent (en respectant notamment les particularités et les différents registres de l'expression orale : « familier », « correct », « recherché »...), et en fonction de l'effet qu'ils cherchent à produire sur cet auditoire (l'amuser ou au contraire l'émouvoir, éventuellement pour mieux le convaincre).

Ils sont également amenés à travailler oralement à partir de textes écrits par d'autres. Ils doivent être ainsi capables de lire à voix haute et de réciter un texte de façon expressive. De la même façon, l'étude du texte théâtral intègre des formes simples de mise en voix et de mise en scène.

Expression écrite

La rédaction et la composition française conservent toute leur importance, mais elles sont complétées par d'autres formes d'écriture :

— un nombre limité d'écrits courants comme la lettre et le compte rendu ;

— des écrits plus littéraires grâce auxquels les élèves peuvent découvrir, individuellement ou par groupes, le plaisir de l'écriture. Il s'agit d'écrire un bref roman, une courte pièce de théâtre, un conte ou une nouvelle, un recueil poétique. Tout en restant guidés par l'analyse des textes lus et étudiés auparavant, ces écrits permettent de développer l'imaginaire et de stimuler la création.

Lorsqu'on écrit, on relit et corrige son texte pour l'améliorer, le rendre plus cohérent, plus compréhensible. C'est une attitude que tous les élèves doivent avoir acquise à la fin du collège en corrigeant régulièrement leurs brouillons, en récrivant plusieurs fois un même texte, en utilisant le traitement de texte.

Vocabulaire, grammaire et orthographe

Pour maîtriser la langue française, un élève doit acquérir, au fil des années de collège, un nombre suffisant de connaissances dans trois domaines complémentaires : le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe.

Le vocabulaire est le premier des outils de la langue. À la fin de la classe de 3e, l'élève doit être capable d'employer avec précision un vocabulaire concret et abstrait « usuel », acquis systématiquement, en liaison avec les textes étudiés et produits. Il s'agit, d'une part, d'étendre le vocabulaire dont dispose l'élève, d'autre part, de le conduire à une réflexion sur les mots, centrée sur leur construction (préfixe, suffixe, radical, néologismes, emprunts), les familles qu'ils forment, leur étymologie et leur histoire, les relations qu'ils entretiennent entre eux. Cette étude rigoureuse du vocabulaire aide les élèves à lire et à écrire.

La grammaire joue un rôle tout aussi essentiel dans la maîtrise de la langue. L'élève de 3e doit être capable de construire des phrases correctes qui s'enchaînent de façon cohérente dans un texte. Il doit donc maîtriser quelques notions simples : rôle des pronoms, des mots de reprise et de liaison, emploi des temps verbaux. Il doit enfin avoir réfléchi aux diverses utilisations possibles de la langue : textes littéraires, expression orale ou écrite, etc.

La grammaire est en permanence au service de l'expression : elle est étudiée à partir des textes lus et en fonction des textes que l'élève doit écrire. Pour raconter, décrire, expliquer, argumenter, l'élève a besoin d'outils grammaticaux. Sans nier leur utilité, il n'est pas question de s'en tenir seulement à des exercices systématiques : on ne peut transformer mécaniquement des phrases sans se préoccuper des changements de sens que cela entraîne. La grammaire permet de mieux formuler, de s'exprimer avec plus de correction et de précision : elle ne peut donc être étudiée de façon isolée.

L'orthographe est le troisième élément déterminant de la maîtrise de la langue. Un élève de 3e doit développer une « vigilance orthographique » permanente, en français comme dans les autres disciplines, qu'il orthographie son propre texte ou le texte d'autrui. Il doit être en mesure de rédiger un texte sans erreurs orthographiques majeures et d'utiliser les dictionnaires, les manuels

de grammaire, les correcteurs orthographiques des traitements de texte pour se relire et se corriger. Pour développer cette attention à l'orthographe, il réutilise en permanence ce qu'il a déjà appris en vocabulaire et en grammaire, ainsi que quelques règles fondamentales d'orthographe. L'apprentissage de ces règles passe par des exercices fréquents, progressifs et réguliers. La dictée, quant à elle, est un outil indispensable d'évaluation.

Acquérir des repères intellectuels et culturels

Tous les textes, qu'ils soient littéraires ou non, simples ou complexes, sont porteurs d'un sens qui ne se confond pas avec le jugement purement subjectif de l'élève, mais prend appui sur ses connaissances. Pour y accéder, l'élève acquiert certaines techniques simples d'analyse. Le but premier de l'étude des textes est donc d'en établir la ou les significations.

Comment lit-on ?

L'objectif au collège est que les élèves lisent le plus possible. Pour cela, il importe de leur donner le goût de la lecture, au fil de rencontres fréquentes et régulières avec des textes qu'ils découvrent librement. Cette forme de lecture sans contrainte – que les programmes appellent « lecture cursive » – est celle que chacun pratique en lisant un livre ou un journal. Elle ne s'attache ni au commentaire ni à l'analyse, mais permet la découverte d'univers de fiction, l'évasion ou la réflexion. C'est donc un contact direct avec les textes et les œuvres qui est ainsi encouragé, en respectant la liberté et la diversité des pratiques de lecture (on peut sauter des pages si l'on a hâte de connaître la suite de l'histoire... ou si la lecture fatigue). La lecture cursive s'attache à faire de chaque élève un lecteur autonome, sensible au plaisir individuel de la lecture.

On perçoit cependant rarement tout le sens d'une œuvre à la première lecture. Au-delà du sens immédiat, les élèves doivent apprendre à en découvrir les intentions, le but, à en percevoir les aspects implicites. La lecture « analytique », soit d'une œuvre intégrale, soit d'extraits, est un mode de lecture plus « savant » qui consiste à analyser et interpréter les textes. La lecture d'une œuvre intégrale permet d'étudier les thèmes, la construction, les personnages... Le professeur organise, pendant un temps délimité, les diverses activités du cours autour de cette œuvre. La lecture d'extraits¹ permet de repérer, d'analyser et d'interpréter les moyens qu'a utilisés l'écrivain pour produire l'effet souhaité chez son lecteur. C'est l'occasion de s'interroger sur les intentions de l'écrivain, sur les jugements de valeur qu'il suggère...

Que lit-on ?

L'enseignement du français a longtemps été assimilé à celui de la littérature et même quasi exclusivement de la littérature française. Cette conception a évolué depuis la création du collège unique : l'enseignement s'est ouvert aux œuvres de la littérature mondiale, mais aussi de la littérature de jeunesse qui s'est largement développée ces dernières années et dont il faut souligner la qualité. Cette littérature correspond de manière plus immédiate aux centres d'intérêt et aux préoccupations des jeunes adolescents. Elle permet de développer le goût de la lecture, aujourd'hui concurrencée par les médias.

Au collège, les élèves lisent des textes très variés (œuvres littéraires et textes non littéraires, documentaires, etc.) qui ont fondé notre culture et qui procurent une ouverture sur le monde contemporain. Ces textes sont abordés de façon chronologique en relation avec le programme

d'histoire : des textes de l'Antiquité en 6e (la Bible, l'Odyssée, l'Énéide, les Métamorphoses) ; des textes allant du Moyen Âge au XIX^e siècle au cycle central ; des textes des XIX^e et XX^e siècles en 3e. Le professeur choisit les textes les plus adaptés à ses élèves. Sans faire à proprement parler des cours d'histoire littéraire, il leur fournit quelques repères essentiels. La progression chronologique d'ensemble n'exclut pas le rapprochement de textes d'époques différentes et sensibilise les élèves à la façon dont notre culture s'est construite.

Toutes ces lectures permettent d'analyser progressivement, au cours des quatre années de collège, les principaux genres : genre narratif (contes, récits merveilleux, nouvelles, romans, autobiographies et mémoires), poésie, théâtre, littérature d'idées (essais, lettres ouvertes). Le travail sur la poésie et le théâtre est lié de façon privilégiée à l'oral. Le théâtre peut être le support de projets de classe, notamment pour donner aux collégiens le goût de la lecture partagée. Il favorise un investissement personnel des élèves dans la recherche du sens et de l'intérêt des textes, par un travail vivant sur la langue et la diction, les gestes et la « mise en scène ». La rencontre avec des artistes (en classe, en représentation, en répétition...) enrichit la formation culturelle donnée par ces activités.

L'organisation de l'enseignement du français

La juxtaposition des disciplines est très certainement à l'origine de bien des difficultés rencontrées au collège par les élèves. Le français ne peut donc pas contribuer à accroître ces difficultés en proposant un enseignement éclaté, dont chacune des composantes (lecture et étude des textes, rédaction, grammaire, vocabulaire, orthographe) se développerait indépendamment des autres.

Bien au contraire, on propose aux collégiens un enseignement cohérent, dans lequel la lecture et l'écriture dialoguent (la lecture permet de mieux écrire, mais, en écrivant, on devient un lecteur au regard plus lucide), l'écrit et l'oral se répondent, la littérature et l'étude de la langue s'enrichissent mutuellement.

Afin d'y parvenir, les heures de cours sont regroupées sur quelques semaines autour d'objectifs précis – par exemple l'étude d'une œuvre intégrale ou la rédaction d'un article de critique – et chacune d'elles apporte des éléments (littéraires, grammaticaux) qui se complètent et permettent une approche d'ensemble. L'élève comprend mieux ainsi le sens du travail qu'on lui demande, et les différents savoirs s'organisent progressivement, avec une part de souplesse qu'il est indispensable de préserver. Ces regroupements qui structurent l'enseignement du français au collège sont appelés « séquences » dans les programmes.

Histoire et géographie, objectifs généraux

L'enseignement de l'histoire et de la géographie au collège s'appuie sur les premiers apprentissages des temps historiques et des espaces géographiques à l'école primaire. Au terme du collège – qui représente de fait la fin de la scolarité obligatoire –, les élèves doivent avoir parcouru l'ensemble de l'histoire des hommes et des territoires qu'ils ont aménagés, habités, et où ils vivent aujourd'hui. Les programmes ne sont pas encyclopédiques pour autant ; seul un petit nombre d'événements historiques ou de faits géographiques significatifs doivent être mémorisés. On n'attend pas, par exemple, des collégiens qu'ils retiennent la chronologie de

l'Égypte antique, mais simplement qu'ils sachent que cette civilisation a commencé trois mille ans avant notre ère. Ce qui est important, c'est qu'ils puissent mettre en relation des événements et des phénomènes différents, et qu'ils en comprennent le sens : par exemple, pour l'histoire, en 1492, la prise de Grenade, l'expulsion des Juifs d'Espagne et la découverte de l'Amérique. Les repères géographiques sont à enseigner dans le même esprit : les élèves doivent mémoriser des localisations et des échanges (économiques, culturels, démographiques...) afin de relier un paysage, une civilisation et une organisation économique, politique et sociale.

Ces repères structurent, d'une part, les moments historiques, d'autre part, les continents et les États, étudiés au collège. L'apprentissage de l'histoire et de la géographie ne se limite pas à ces dates et à ces localisations. Il est construit autour de grands documents culturels et patrimoniaux qui jalonnent les programmes : ces repères patrimoniaux peuvent être un monument, un événement, un texte, un paysage particulièrement significatifs (par exemple : en histoire, le Parthénon, la Déclaration des droits de l'homme, Hiroshima... ; en géographie, la presqu'île de Manhattan, une rizière philippine, le désert du Sahara). Il a l'ambition de faire comprendre la diversité passée et présente des expériences humaines. En effet, construire une culture partagée, c'est donner une culture d'appartenance à travers l'histoire et la géographie de la France, mais c'est aussi donner des éléments pour connaître et comprendre l'autre.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie développe des compétences spécifiques : les élèves apprennent ce qu'est un document ; ils apprennent à repérer des informations dans un texte, une image, une carte, à confronter ces informations et ainsi à s'exercer à une première approche critique. L'histoire et la géographie aident à la formation d'un jugement plus autonome et plus objectif. Étudier ces deux disciplines, c'est aussi lire des textes de différente nature, communiquer à l'aide de cartes, de croquis ou de graphiques, c'est donc acquérir par la pratique la maîtrise de différents langages.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie contribue à construire une culture en liaison avec les autres disciplines : de grandes œuvres littéraires (l'Illiade et l'Odyssée, la Bible, par exemple) sont ainsi soumises aux regards croisés du professeur de lettres et du professeur d'histoire et de géographie ; des œuvres d'art peuvent être abordées de façon complémentaire en histoire et en arts plastiques. Sur l'environnement et l'aménagement de la planète, la géographie rencontre naturellement les sciences de la vie et de la Terre. Enfin, l'histoire et la géographie contribuent à l'éducation civique.

Histoire et géographie, savoirs et compétences de fin de collège

- Connaître les principaux repères de l'histoire des hommes, savoir les situer les uns par rapport aux autres afin d'en comprendre l'articulation et la signification ;
- savoir situer les lieux majeurs, localiser les masses continentales, en connaître les grands traits, rendre compte de l'inégale répartition des hommes et des richesses et des grands axes de communication et d'échange ;
- connaître l'organisation spatiale d'un certain nombre d'États, dont la France ;
- reconnaître et nommer sur une carte les États de l'Union européenne ;
- comprendre la diversité historique et géographique des cultures et des organisations politiques et sociales ;

— reconnaître les documents patrimoniaux (textes fondamentaux, œuvres majeures) et les paysages qui jalonnent le passé et le présent de l'humanité ;
— maîtriser une méthode pour exploiter des documents : identifier les informations dans un document historique, sur une carte, un croquis, un diagramme, mettre en relation et croiser des données, porter un regard critique sur les sources d'information ou sur certaines interprétations ;
— être capable de rédiger un paragraphe argumenté de quinze à vingt lignes, en ordonnant des connaissances, en recherchant des facteurs d'explication, et savoir construire un croquis explicatif et sa légende.

Histoire et géographie, résumé du programme

En 6e, le programme de géographie propose d'observer et de mettre en relation de grandes données humaines et naturelles sur des planisphères. Les élèves apprennent à décrire quelques grands paysages du monde (métropole d'Amérique du Nord, village d'Europe, delta rizicole d'Asie, grande forêt amazonienne) et à analyser en quoi ces paysages sont plus ou moins l'œuvre des sociétés.

En histoire, le programme présente une première approche de l'Antiquité à travers six moments historiques : la naissance de l'agriculture et de l'écriture, l'Égypte antique, les Hébreux, la Grèce, Rome, les débuts du christianisme. L'ampleur apparente du programme est limitée par l'indication de thèmes précis. Étudier l'Égypte, c'est, par exemple, aborder la relation entre la vie, la mort et l'immortalité dans le mythe d'Osiris ; les récits de la Bible sont au centre de l'histoire des Hébreux ; l'étude du monde grec est construite autour de l'œuvre d'Homère (naissance d'une culture, mise en place d'une mythologie), d'Athènes au V^e siècle (une démocratie, Périclès, le Parthénon) et de l'épopée d'Alexandre le Grand.

Au cycle central, le programme de géographie aborde, d'une part, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique, d'autre part, l'Europe et la France. En 5e, il insiste sur les grandes caractéristiques des continents et de quelques États (le Maghreb, l'Union indienne et la Chine, le Brésil) à partir de deux fils conducteurs : la diversité des cultures, les inégalités du développement. En 4e, il s'intéresse aux grandes structures de l'espace européen en insistant sur le contraste entre la diversité naturelle et culturelle de l'Europe et les facteurs d'unité. L'étude de la « mosaïque européenne » s'accompagne de l'approche géographique d'au moins trois États (Allemagne, Russie, Royaume-Uni ou un État de l'Europe méditerranéenne, au choix du professeur). La France est étudiée dans ses aspects géographiques spécifiques (paysages, grands ensembles régionaux et aménagement du territoire) et son implication, de plus en plus forte, dans l'Union européenne.

En histoire, le programme de 5e aborde le Moyen Âge européen, à partir d'approches, essentiellement culturelles, de Byzance, du monde musulman et de l'Empire carolingien. Le monde chrétien est étudié à travers les monuments et œuvres d'art (abbayes, cathédrales) où se lisent les manifestations de la foi, le château et les terres qui l'entourent où vivent les chevaliers et les paysans, l'essor urbain avec la description de trois villes (Venise, Bruges et Bourges). Enfin, c'est à partir de textes et d'œuvres d'art que le renouvellement des idées avec

l'avènement des Temps modernes est mis en évidence. Le programme de 4e est organisé autour de trois temps de l'histoire de l'Europe : l'absolutisme et les Lumières ; les grands bouleversements liés à la Révolution et à l'Empire ; l'Europe au XIX^e siècle (avec trois grands axes : l'âge industriel, les mouvements libéraux et nationaux, le partage du monde). Si l'orientation d'ensemble est européenne, les programmes ne négligent pas pour autant les moments forts de la construction du royaume de France : Saint-Denis, Reims, saint Louis et Joinville, Jeanne d'Arc, l'ordonnance de Villers-Cotterêts... C'est dans la même optique nationale que sont analysés les évolutions de l'État monarchique (Versailles et l'Encyclopédie), la période révolutionnaire et, au XIX^e siècle, le heurt des héritages avant la stabilisation de la République.

Le programme de 3e prépare plus directement, puisqu'il traite du XX^e siècle, à la compréhension du monde contemporain. Le croisement de l'histoire avec la géographie est alors indispensable pour comprendre les enjeux de la mondialisation. Une première partie, essentiellement historique, met en perspective la première moitié du XX^e siècle en montrant comment, de 1914 à 1945, se nouent les relations entre guerres, démocraties et totalitarismes. Une deuxième partie analyse l'élaboration du monde d'aujourd'hui en croisant l'histoire économique et sociale depuis 1945 et l'organisation géographique du monde, d'une part, les affrontements des puissances depuis la guerre et la géographie politique d'aujourd'hui, d'autre part. La troisième partie, plus spécifiquement géographique, étudie trois puissances économiques majeures (les États-Unis, le Japon et l'Union européenne). La quatrième partie, enfin, est consacrée à la France : là encore, le croisement entre l'histoire de la France depuis 1945 et sa géographie actuelle permet aux élèves de mieux mesurer les enjeux contemporains.

Langues vivantes, objectifs généraux

Apprendre une et a fortiori plusieurs langues vivantes¹, c'est se donner les moyens d'élargir son horizon, d'avoir des échanges personnels ou professionnels avec des interlocuteurs étrangers, échanges d'autant plus riches et féconds qu'ils auront lieu aussi dans la langue de ses partenaires ; c'est se donner l'accès à l'immense patrimoine que représente la diversité culturelle en Europe et dans le monde ; c'est s'ouvrir la possibilité de séjours et de stages à l'étranger ; c'est développer une agilité intellectuelle précieuse pour mieux maîtriser sa langue maternelle. Au collège, tout en poursuivant l'étude de la langue abordée à l'école primaire, l'élève découvre une autre langue vivante et élargit ainsi ses possibilités de communication.

L'apprentissage d'une langue vivante consiste, pour l'essentiel, à communiquer dans cette langue. À la différence des autres disciplines, les langues sont à la fois le support et l'objet de l'enseignement : on apprend une langue en la parlant. L'élève doit non seulement acquérir des connaissances (lexique, grammaire, sons) mais également apprendre à les utiliser pour comprendre et se faire comprendre. De même que savoir déchiffrer une partition ne fait pas un pianiste, connaître des mots et des règles de grammaire ne suffit pas pour maîtriser une langue. Seule une pratique régulière et intensive permet d'installer les automatismes. L'élève doit donc mémoriser les textes, les phrases, les mots étudiés pendant le cours, s'entraîner à faire des exercices, mais surtout profiter de toutes les occasions pour se servir de ces outils. En écoutant

des enregistrements ou des textes, en dialoguant avec ses camarades, en exprimant autrement ce qu'il a compris, en demandant des explications au professeur ou aux autres élèves, en donnant son avis, en corrigeant ses erreurs ou celles de ses camarades, il devient de plus en plus autonome. Il peut communiquer avec des interlocuteurs étrangers, par l'intermédiaire de la messagerie électronique, mais aussi par des discussions ouvertes sur Internet (« chat ») dans des environnements sécurisés, et, si possible, parler avec un assistant de langue étrangère. Il a accès dans leur langue d'origine à des documents liés à d'autres disciplines ou à ses intérêts personnels.

Il acquiert ainsi des compétences lui permettant de suivre une conversation sur un sujet familier et de comprendre les informations importantes d'un document sonore ou écrit en rapport avec ses centres d'intérêt ou des situations courantes. à l'issue de la 3e, le collégien est capable de participer à une conversation dans l'une des deux langues apprises en réagissant avec pertinence aux questions, sollicitations ou affirmations de ses partenaires, en donnant son avis et en prenant parfois l'initiative de la parole. Il peut également rédiger des textes adaptés au mode d'expression utilisé (messagerie électronique, lettre, compte rendu, etc.) et présenter de façon construite et structurée un récit ou une opinion.

L'apprentissage des langues vivantes prend tout son sens par la dimension internationale qu'il introduit dans les projets pédagogiques, dans les activités menées par les élèves et dans les contenus d'enseignement. Il est lié à la découverte d'une culture et d'une civilisation, qui aide à comprendre et respecter les comportements collectifs ou individuels de ceux qui parlent une autre langue, à développer la tolérance envers des modes de vie et de pensée différents. Il devient également un atout non négligeable pour mieux comprendre une communauté scolaire qui est souvent une communauté interculturelle.

Le jeu, la mémorisation de certains textes (poésies, saynètes, voire courtes scènes de théâtre contemporain), les contacts directs (assistants, séjours dans le pays) ou par le biais des technologies de l'information avec des interlocuteurs étrangers facilitent la découverte des réalités culturelles des pays dont les élèves étudient la langue. La rencontre avec des documents authentiques variés (textes, enregistrements sonores ou vidéos...) permet de développer la curiosité des élèves envers ces réalités, de commenter et de comparer les comportements et les faits rencontrés. La mobilité physique ou virtuelle est tout à la fois l'un des objectifs et l'une des composantes de l'apprentissage des langues vivantes.

A terme, cet ensemble de compétences en langues et de connaissances de faits culturels doit permettre à l'élève, lors d'un séjour dans le pays dont la langue a été étudiée, de communiquer efficacement dans les diverses situations de la vie quotidienne et de participer à une conversation.

Langues vivantes, savoirs et compétences de fin de collège

compréhension orale

- comprendre les questions, affirmations ou ordres dans une conversation liée à une situation courante ou sur un sujet connu ;
- comprendre les informations essentielles d'un message sonore, exprimé dans une langue claire et usuelle, s'il s'agit de sujets familiers ou qui intéressent l'élève (école, loisirs, relations personnelles).

compréhension écrite

- lire des textes brefs, rédigés dans une langue courante sur des sujets qui lui sont familiers ;
- comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits, par exemple dans une lettre ;
- trouver une information particulière dans des documents courants (publicités, prospectus, horaires, presse...) ou liés à un projet pédagogique avec d'autres disciplines.

expression orale

- communiquer dans des situations courantes pour échanger des informations sur des activités et des sujets familiers ;
- avoir des échanges brefs avec un locuteur natif ;
- utiliser des éléments de langage adaptés pour décrire sa famille ou d'autres personnes, ce qu'il fait dans ses loisirs ou à l'école, pour raconter un événement de la vie quotidienne ou restituer en termes simples et intelligibles le contenu d'un dialogue ou d'un récit écrit ou oral ;
- justifier brièvement une opinion ou donner des explications sur un projet personnel.

expression écrite

- écrire un texte, bref, simple, cohérent (lettre, court récit, dialogue, description, message électronique...) sur des sujets familiers ou qui l'intéressent personnellement.

Langues vivantes, résumé du programme

Les programmes des différentes classes présentent les étapes successives de la construction d'une part de compétences de compréhension et d'expression, d'autre part de connaissances de la culture et de la civilisation des pays concernés.

Pour chaque niveau de classe, et langue par langue, sont précisés les faits grammaticaux (syntaxe et morphologie), les expressions et les éléments de vocabulaire qui seront présentés et expliqués aux élèves, en relation directe avec des activités liées à l'utilisation de la langue. Ces contenus sont choisis en fonction des besoins de compréhension et d'expression des élèves. Leur maîtrise nécessite de très nombreuses utilisations dans les contextes les plus divers, souvent au-delà du travail d'une seule année scolaire. Les élèves sont généralement capables d'y avoir recours dans les activités de compréhension avant de les utiliser pour l'expression personnelle.

Les contenus culturels à acquérir sont précisés dans les programmes qui recommandent la découverte des faits culturels à travers des activités de langage (exploitation pédagogique d'un document sonore, écrit ou vidéo, échanges dans la langue étudiée à propos de comportements ou de faits rencontrés, contacts directs avec les réalités des pays concernés). Les domaines abordés de façon privilégiée au collège sont choisis parmi ceux dont la connaissance est essentielle pour comprendre le mode de vie et de pensée des jeunes et, plus largement, des habitants de ces pays : ils sont en rapport immédiat avec les préoccupations et les centres d'intérêt d'élèves de cet âge.

Enseignements artistiques, objectifs généraux

Les enseignements artistiques sont essentiels au bon équilibre de la formation des collégiens : ils développent et valorisent non seulement l'intelligence rationnelle privilégiée par d'autres disciplines, mais aussi une intelligence sensible (intuition, imagination, invention...).

L'expérience esthétique est irremplaçable, car elle affine la sensibilité, confère un sens plus profond aux émotions, ouvre de nouveaux horizons à l'imagination. Les grandes œuvres donnent forme à des visions du monde ou de l'existence humaine dont on n'aurait, sans elles, qu'une intuition confuse. Elles fournissent ainsi des repères qui enrichissent les capacités de compréhension, d'expression, voire d'initiative, de chacun.

De tels acquis valent par eux-mêmes mais sont également utiles en tout domaine : que vaudrait une culture générale sans la faculté de s'approprier ce que l'on a appris, de le transposer, de le réinterpréter au gré de ses projets ou des situations ? Rien n'y exerce mieux que les arts, par le libre jeu des connaissances et de la sensibilité qu'ils proposent. Le théâtre donne le goût de lectures curieuses et attentives, qui rendent plus efficaces l'interprétation des personnages et la mise en scène¹. Les arts plastiques permettent une approche créative et maîtrisée des images, et une découverte inventive de l'espace et de l'environnement. L'éducation musicale développe l'écoute de soi et des autres. Elle amène à la découverte de langages où l'implication du corps se mêle à la capacité à conceptualiser le discours ; elle permet l'entrée dans les domaines de la création et l'utilisation des technologies. Le cinéma, qui conjugue texte, image et son, éclaire autrement la pratique du récit et en facilite la compréhension. En lisant une page de roman, on peut entendre une musique, parcourir un paysage, partager le silence ou les paroles des héros lointains ou familiers. Dans cette perspective, les enseignements artistiques favorisent les démarches interdisciplinaires. La cohérence et l'intérêt de la formation s'en trouvent renforcés.

La pratique artistique établit des liens entre les connaissances ou les techniques enseignées et les goûts des élèves, leurs intérêts extrascolaires, voire leur histoire personnelle : cela aide les adolescents à mieux percevoir le sens de ce qu'ils étudient.

Réduire les inégalités d'accès à l'art est donc un impératif : l'école et le collège peuvent seuls y répondre, parce que la formation qu'ils assurent touche tous les élèves. En dépit de nombreuses initiatives remarquables, force est de reconnaître que l'éducation artistique ne disposait pas, jusqu'alors, des conditions nécessaires à son plein épanouissement. Elle va maintenant pouvoir prendre toute la place qui doit lui revenir : c'est l'objet du Plan pour le développement des arts et de la culture à l'École, élaboré conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication.

Avec le statut d'enseignements obligatoires au collège, les arts plastiques et l'éducation musicale poursuivent les mêmes objectifs généraux :

- l'implication de l'élève dans une démarche créative ou interprétative ;
- l'acquisition de repères culturels, par le contact avec les œuvres ;
- l'exploitation de moyens techniques d'expression diversifiés.

D'autres disciplines viennent enrichir ces objectifs en proposant des activités relevant de finalités voisines : l'étude d'œuvres littéraires, théâtrales et cinématographiques et la production de textes

d'imagination en français, la pratique de la danse en éducation physique et sportive, le recours aux différentes formes du patrimoine en histoire, etc.

Les classes à projet artistique et culturel, construites autour d'un thème ou d'un domaine artistiques, associent plusieurs disciplines et mettent les élèves directement en contact avec les œuvres, les artistes, les gens du métier. Elles soulignent les dimensions artistique et culturelle des disciplines du collège, ce qui permet aux élèves d'aborder leurs contenus de manière active.

Les enseignements artistiques obligatoires, éducation musicale et arts plastiques, ainsi que les classes à projet artistique et culturel, trouvent un complément dans un large éventail d'activités artistiques et culturelles facultatives :

- les ateliers artistiques, qui ouvrent le champ des domaines artistiques et culturels à l'architecture, aux arts appliqués, au cinéma et à l'audiovisuel, au cirque, à la danse, à la photographie, au théâtre, au patrimoine, etc. ;
- les classes patrimoine, qui permettent à un groupe d'élèves de vivre une semaine de travail et d'étude dans un monument ou un site historique ;
- l'opération Collège au cinéma, qui donne à des collèges entiers la possibilité de voir en salle, après préparation, des films importants de l'histoire du cinéma ;
- l'opération Rencontre avec l'œuvre d'art, qui propose d'aborder à partir de plusieurs disciplines une œuvre choisie par l'établissement ;
- les ensembles instrumentaux et les chorales, qui impliquent des pratiques musicales collectives.

À cette occasion, les élèves testent et enrichissent leur goût pour l'art, explorent des pratiques nouvelles, consolident et diversifient leurs connaissances culturelles, rencontrent le monde de la création, ses œuvres, ses auteurs, ses institutions. C'est une dimension particulièrement originale de ces activités qui aident les collégiens à nouer des contacts suivis avec les acteurs et les manifestations de la vie culturelle en dehors des cours dispensés au sein de l'établissement scolaire.

Enseignements artistiques, savoirs et compétences de fin de collège

Arts plastiques

pratique artistique

- pratiquer le dessin selon quatre objectifs (s'exprimer, représenter, communiquer, créer), avec quelques outils essentiels (crayons, plumes, stylos à bille, marqueurs, pinceaux, stylets de tablette graphique, etc.) ;
- agencer, selon quelques principes de composition simple, des formes, des couleurs et des matières sur un support plan en vue d'obtenir une image porteuse de sens ;
- élaborer un dispositif simple à trois dimensions articulant des volumes différents en travaillant selon diverses procédures (emboîtement, liaisons, ajouts, retraits...) et en utilisant des matériaux usuels (carton, bois, terre, certains plastiques...).

acquisition de repères culturels

- employer un vocabulaire propre aux arts plastiques (vocabulaire de la forme, de la couleur, de la matière, de la composition, termes usuels de métiers...);
- énoncer et comparer les grands caractères d'œuvres d'art relevant d'époques différentes (Antiquité, Moyen Âge, Renaissance, périodes classique, moderne et contemporaine); les relier à quelques aspects du contexte historique et à certains apports d'autres disciplines, artistiques ou non;
- repérer les constituants plastiques essentiels d'une image et d'un tableau : lignes de force de la composition, choix et distribution des couleurs, répartition des ombres et des lumières, effets de matières, style de l'artiste, etc.
- faire la différence entre art figuratif et art abstrait, et dans les deux cas repérer quelques styles importants;
- émettre des hypothèses sur les intentions de l'artiste, analyser les moyens utilisés pour les rendre perceptibles au public et prendre position par rapport à cette œuvre.

exploitation de moyens techniques diversifiés

- utiliser des techniques traditionnelles : la gouache ou l'aquarelle, les encres ou la peinture acrylique (par mélanges, superpositions, travail en transparence...), etc.;
- se servir de techniques et d'outils plus contemporains : appareil photographique ou caméra vidéo, traitement des images par les logiciels d'ordinateur...

Éducation musicale

pratique musicale

- interpréter un répertoire varié de chants à une ou plusieurs voix, avec ou sans accompagnement, en tenant compte d'exigences techniques et artistiques telles que : la tenue, la mémorisation, la justesse de l'intonation, la qualité sonore, le phrasé, l'articulation, la précision rythmique, les dynamiques et l'expression musicale en rapport avec le style de l'œuvre;
- réaliser avec un instrument de musique (percussions, synthétiseur, flûte à bec...) une partie simple au sein d'un ensemble à plusieurs voix, en utilisant divers modes de jeu;
- réinvestir les connaissances techniques et culturelles acquises dans des processus de création musicale.

acquisition de repères culturels

- reconnaître les principaux styles musicaux et les replacer dans leur contexte historique et culturel;
- identifier une vingtaine d'œuvres et leurs particularités;
- construire un commentaire à l'aide d'un vocabulaire approprié pour rendre compte d'une œuvre écoutée et communiquer aux autres ses impressions.

exploitation de moyens techniques diversifiés

- maîtriser les possibilités sonores et expressives de sa voix;
- reconnaître et reproduire des intervalles mélodiques et des rythmes;
- identifier, à l'oreille, les principaux instruments au sein d'un ensemble;
- repérer quelques grandes composantes musicales (motifs, accords, variations, formes...).

Arts plastiques, résumé du programme

Le champ des arts plastiques a beaucoup évolué au cours du XX^e siècle. Traditionnellement limité à trois composantes (peinture, sculpture et dessin), il s'est ouvert à la photographie, puis à la vidéo, aux images numériques et à l'infographie ; il s'est enrichi de pratiques nouvelles (par exemple, mise en scène et mise en espace : « performances et installations ») ; il aborde aussi l'architecture et s'intéresse aux interventions que l'on peut effectuer dans le paysage.

Au collège, l'enseignement des arts plastiques prend en compte depuis plusieurs années ces ouvertures tout en se fondant sur l'apprentissage d'un nombre réduit de notions fondamentales telles que l'espace, la couleur, la lumière, les matières, les supports.

L'élève doit également acquérir quelques éléments du vocabulaire spécifique aux arts plastiques pour expliquer sa pratique et analyser ce qu'il voit dans les œuvres d'art.

La pratique artistique

La pratique artistique constitue la base de l'enseignement des arts plastiques. Partant de consignes précises du professeur, l'élève formule des intentions, conçoit un projet personnel, choisit les composantes esthétiques, les modalités et les moyens techniques qui lui paraissent les plus adaptés pour le mener à bien. Préoccupé par la question de la représentation, voire de la ressemblance, il constate qu'il y a toujours un écart entre l'œuvre et son modèle, et que cet écart peut avoir, en art, une valeur expressive positive.

L'acquisition de repères culturels

Les rencontres multiples avec des œuvres d'art particulièrement significatives sont toujours choisies en relation avec la pratique artistique de l'élève qu'elles viennent enrichir. Le contact avec l'art d'aujourd'hui se fait en percevant les continuités, les évolutions, les ruptures qui marquent sa longue histoire. L'élève apprend à analyser des images ou des créations plastiques pour les situer dans l'ensemble des genres, des styles, des mouvements artistiques, et en dégager le sens. Un contact direct avec les œuvres et les artistes est favorisé le plus souvent possible. De nombreux sites artistiques sont accessibles sur Internet. L'élève a ainsi la possibilité de rechercher et de sélectionner des données et des œuvres afin de constituer sa propre banque d'images.

L'exploitation de moyens techniques diversifiés

L'acquisition des moyens techniques est toujours solidaire de la pratique. C'est l'une des réponses aux questions que se pose l'élève lorsqu'il réalise son projet. Elle concerne les travaux graphiques, les travaux à deux ou trois dimensions, les techniques traditionnelles comme les techniques nouvelles fondées sur les assemblages, l'utilisation de la vidéo, du multimédia et du numérique en général.

Éducation musicale, résumé du programme

Écouter, interpréter et découvrir les processus de création sont les principales activités proposées, au collège, en éducation musicale. Elles s'enrichissent mutuellement : le travail sur l'interprétation, vocale ou instrumentale, fournit des repères pour une meilleure écoute ; l'analyse des œuvres entendues comme le développement des pratiques vocales ouvrent de nouvelles pistes à la création.

Les élèves acquièrent ainsi :

- une sensibilité musicale et des capacités d'expression régulièrement exercées, particulièrement à l'aide de la voix ;
- un ensemble de savoirs et de compétences techniques élémentaires ;
- des références culturelles reliant l'histoire de la musique à d'autres formes d'expression artistique et à des faits historiques ou de civilisation.

À l'école primaire, le parcours de l'élève se structure autour de :

- l'écoute d'œuvres de cultures, d'époques et de styles différents, notamment dans la perspective d'un premier regard critique et d'une expression orale sur ces répertoires ;
- la pratique vocale dans un répertoire allant de la comptine à la découverte de la polyphonie.

Au collège, ces directions de travail sont approfondies et rendent possible l'analyse des divers éléments qui composent le son et la musique : mélodie, harmonie, rythme, timbre, formes... L'étude comparative des œuvres interprétées ou écoutées permet de caractériser des styles et de replacer les musiques dans le contexte de leur époque : Moyen Âge, Renaissance, époque baroque, classique, romantique, musiques du XX^e siècle. On s'ouvre ainsi aux musiques savantes occidentales passées et contemporaines, mais également aux musiques extra-européennes ou populaires.

Interpréter : chanter, pratiquer un instrument acoustique, utiliser les instruments numériques

Chanter

Les élèves apprennent comment fonctionne la voix chantée (échauffement corporel et vocal, émission des sons, problème de la mue chez les garçons).

Le texte chanté est expliqué, si nécessaire, ainsi que les choix qui ont guidé sa mise en musique.

Les élèves doivent interpréter un répertoire vocal varié (à l'unisson ou à plusieurs voix, accompagné ou non, en français et en langue étrangère) : chansons contemporaines, chants traditionnels, mélodies, extraits d'œuvres lyriques... Cette diversité permet de mieux appréhender les différents styles à travers les problèmes d'interprétation propres à chacun d'eux, mais également de développer des techniques musicales plus exigeantes (par exemple la polyphonie). Dans les musiques qu'ils apprécient, les élèves parviennent plus aisément à préciser et à justifier les effets qu'ils souhaitent obtenir. On utilise cet acquis pour les aider à s'orienter dans les musiques qui leur sont moins familières. Huit chants environ sont à étudier chaque année. De plus, la reprise de chants déjà appris donne aux élèves l'occasion d'enrichir leur interprétation. L'apprentissage se fait par audition, mais les élèves se familiarisent avec l'écriture musicale en retrouvant sur une partition simple (ligne mélodique avec paroles) la trace écrite des éléments musicaux présents dans le chant.

D'autres activités contribuent à l'investissement des élèves dans ce domaine : comparer plusieurs interprétations d'un même chant, détourner des paroles, changer le style d'une musique... Des jeux vocaux (par exemple, chanter un même son sur plusieurs voyelles, faire

« glisser la voix » du grave à l'aigu, improviser la fin d'une phrase musicale dont le professeur a proposé le début) permettent à l'élève d'explorer ses capacités d'expression.

Au collège, tous les élèves qui le souhaitent ont également la possibilité de participer à un projet choral ou instrumental qui, au terme de l'année scolaire, débouche sur plusieurs concerts ouverts

au public. Il s'agit alors, tout en poursuivant l'éducation musicale des élèves concernés, de leur donner une expérience artistique de haut niveau en leur faisant rencontrer un répertoire plus exigeant, avec le soutien éventuel de musiciens et de professionnels du spectacle.

Pratique instrumentale

Le recours aux instruments (par exemple, percussions, clavier, flûte à bec...), pour des élèves dont la plupart n'ont pas de pratique instrumentale, a plusieurs fonctions :

- rendre l'élève plus conscient des différences de rythme et de hauteur de notes au travers des gestes requis par le jeu instrumental ;
- découvrir des timbres, des ressources d'accompagnement et des formes musicales ;
- élargir son répertoire ;
- créer des pièces musicales, notamment à l'aide de l'informatique (sons synthétiques, transformations de sons).

Le développement spectaculaire des technologies numériques dans le domaine musical ouvre des horizons nouveaux en matière d'éducation. En jouant simplement sur les nuances, les timbres, la vitesse (le « tempo »), l'élève interprète en quelque sorte les arrangements proposés par l'ordinateur. Mais il a également la possibilité de modifier des données, d'y ajouter d'autres éléments, bref, de pratiquer une forme de composition. Les logiciels spécialisés permettent d'analyser graphiquement les rythmes, les timbres, les groupes de sons, les formes musicales, et d'en modifier séparément chacun des paramètres en contrôlant immédiatement le résultat sonore. Ainsi les débutants peuvent-ils aborder des activités musicales jadis accessibles aux seuls spécialistes.

Ecouter

Lors de l'écoute d'un extrait musical, les élèves expriment leurs premières impressions, puis recherchent les éléments qui les ont suscitées (tempo, nuances, instrumentations, structure...). Ils affinent leurs perceptions en réécoutant cet extrait. Peu à peu, les élèves acquièrent des repères qui leur permettent de distinguer des genres et des styles musicaux qu'ils replacent dans leur contexte social et historique. Au moins six œuvres (ou extraits significatifs) d'époques, de styles et de genres différents sont étudiées chaque année. Les écoutes autour d'un thème (la fête, la danse, le rituel, la relation musique/ image) diversifient la culture musicale et permettent des approches transdisciplinaires. Les rencontres avec la musique vivante (répétitions, ateliers, concerts) sont favorisées. À la fin du collège, l'élève dispose ainsi de repères musicaux diversifiés qui lui permettent de poursuivre, de façon autonome, sa découverte du monde musical.

Découvrir les processus de création

Si elle permet à l'élève de s'approprier de façon plus personnelle les connaissances et les techniques enseignées, une première approche de la création de chansons (ou de petites pièces musicales) constitue une activité délicate à mener, au libre choix des professeurs. Elle fait appel à l'analyse et à l'invention. L'analyse révèle les innovations de compositeurs de qualité, les différentes relations entre le texte et la musique dont les élèves peuvent s'inspirer. Les premiers essais de création (chansons, jeux vocaux, pièces instrumentales acoustiques, électroniques) leur font progressivement découvrir les composantes expressives ou techniques qui peuvent renforcer l'effet recherché. On peut utiliser là aussi les technologies musicales (synthétiseurs, ordinateurs et logiciels d'informatique musicale).

En 6e, la sensibilisation est privilégiée : improvisations sur un rythme, une mélodie ou un plan préétabli ; accompagnement de chansons avec des percussions ou sur quelques notes choisies.

En 3e, l'improvisation fait une plus large place à l'écoute mutuelle, à la superposition des lignes mélodiques et à l'harmonie, au dialogue soliste/groupe.

On peut amener progressivement l'élève à modifier des modèles avec des inventions personnelles. L'improvisation dépasse le simple jeu pour s'organiser en formes élaborées.

Langues anciennes, objectifs généraux

Au collège, l'enseignement des langues anciennes est, par son caractère optionnel, un enseignement choisi. Apprendre le latin (à partir de la classe de 5e) ou le grec (en 3e), c'est vouloir mieux comprendre sa langue, découvrir d'autres plaisirs de lecteur et donner à son présent un enracinement culturel profond. C'est aussi saisir une nouvelle occasion de former sa personnalité d'individu et de citoyen à la lumière des idées développées par les écrivains latins et grecs. En cela, les langues anciennes participent pleinement, pour les élèves qui les choisissent, à cette culture des humanités que le collège transmet.

Fondé sur la lecture des textes d'auteurs latins ou grecs, cet enseignement vise avant tout l'acquisition des références culturelles qui continuent de nourrir notre imaginaire (notamment les grands mythes de l'Antiquité) et notre réflexion politique et philosophique. Cette confrontation permanente à des visions du monde très différentes des nôtres et pourtant fondatrices de la civilisation européenne permet à l'élève de mettre en perspective ses propres représentations et de mesurer ainsi ce qui le sépare et ce qui le relie aux fondements de cette culture. Il comprend l'importance de cet héritage grâce aux documents qu'il trouve à sa disposition au Centre de documentation et d'information (CDI) et sur Internet (sites des bibliothèques, des musées, des universités...).

Cet enseignement est bien évidemment l'occasion de mobiliser des connaissances et des compétences acquises tant en français qu'en histoire et en arts plastiques. En ce sens, il consolide d'autres apprentissages. Mais la fréquentation des textes doit également enrichir la compréhension de la langue française en construisant des passerelles entre les deux lexiques, en familiarisant l'élève avec les phénomènes de fabrication et d'évolution des mots français à partir du latin ou du grec, en lui permettant de comparer deux systèmes syntaxiques et en lui faisant prendre conscience des nuances et des finesses de la langue à travers les exercices de traduction.

Parce qu'elles sont aux racines de notre civilisation, les langues anciennes ont aussi des prolongements dans différents domaines de l'enseignement et prennent toute leur place dans des démarches interdisciplinaires comme celle des itinéraires de découverte.

Langues anciennes, savoirs et compétences de fin de collège

- Maîtriser un lexique de 800 à 1 000 mots en latin ; d'environ 300 mots en grec ;
- lire un texte en latin ou en grec à partir de ce lexique et le traduire oralement ou par écrit ;

— élaborer et analyser une traduction ;
— connaître quelques grandes références culturelles, notamment sur la vie quotidienne, politique et artistique à Rome, sur les mythes et l’histoire, sur la cité athénienne au V^e siècle.

Langues anciennes, résumé du programme

La lecture des textes est au centre de l’apprentissage des langues anciennes. Les collégiens lisent des textes authentiques, empruntés à la littérature latine ou grecque. Ils font ainsi appel à des connaissances et des compétences construites en français (type de textes, lecture analytique, langue française), comme en histoire (monde antique, lecture de textes documentaires) et en latin ou grec (lexique, morphologie, syntaxe, lecture analytique, histoire et civilisation). Les textes sont choisis en tenant compte des formes d’expression étudiées en français (récit, description et dialogue en 5e et 4e, argumentation en 3e).

Tous les textes anciens sont présentés avec leur traduction ; dès lors, les élèves privilégient l’utilisation du dictionnaire français : ils y cherchent un équivalent possible du terme à traduire. Cette démarche les familiarise avec la fabrication des mots français (préfixe, radical, suffixe) et les transformations phonétiques qui masquent parfois le lien entre les mots d’une même famille ; elle les oblige à lire méthodiquement les articles du dictionnaire français pour découvrir non pas un sens ou le sens d’un mot, mais un ensemble de significations nuancées et précises.

L’élève apprend ainsi qu’il ne peut y avoir de traduction mécanique d’un texte, qu’un mot français ne peut jamais être l’équivalent exact d’un terme latin ou grec ; il s’emploie à trouver une solution à partir de différentes propositions ; il apprend aussi à justifier son choix. L’apprentissage méthodique du vocabulaire, au fil des années, permet d’acquérir les outils de traduction des textes anciens, mais aussi d’accroître la maîtrise du français.

Dès la 5e pour le latin et la 3e pour le grec, les élèves lisent et travaillent sur des textes empruntés à la littérature. Le programme de chaque classe du collège leur fait découvrir les moments clés, les grandes figures, les genres majeurs de cette littérature.

À l’occasion de ces lectures, les élèves étudient des sites archéologiques et des productions artistiques qui tissent les liens entre la littérature antique et la littérature française, entre les manifestations artistiques de l’Antiquité et leur place dans l’héritage culturel français et européen. Ils découvrent des façons de voir le monde, de le dire, de réagir à des événements, de se penser soi-même, qui les amènent à interroger leur propre vision du monde, à nuancer leur jugement, et les aident à prendre peu à peu conscience de la dimension historique des phénomènes humains.

Culture scientifique et technique

Mathématiques, objectifs généraux

Depuis l'Antiquité, les objets et concepts mathématiques sont des outils de représentation et de compréhension du monde. Dans ce cadre général, l'enseignement des mathématiques au collège, en continuité avec l'école primaire, insiste plus précisément sur un socle de savoirs et savoir-faire de base le plus souvent ancré dans des situations empruntées à la vie quotidienne. Cependant, les mathématiques ont leur autonomie propre, c'est ce qui leur permet d'intervenir dans des domaines aussi divers que les sciences physiques, les sciences de la vie et de la Terre, la technologie, la géographie...

Au collège, l'enseignement des mathématiques entraîne les élèves à la pratique d'une démarche scientifique, en développant progressivement les capacités d'expérimentation, de raisonnement, d'imagination et d'analyse critique.

Par un travail progressif sur les quatre années de collège, les élèves résolvent des problèmes, rencontrent des représentations sous forme de modèles de quelques situations, comprennent le sens du calcul algébrique, découvrent les propriétés universelles de figures géométriques et font l'apprentissage de la démonstration. Ainsi, ils prennent conscience de ce qu'est une véritable activité mathématique :

- identifier, formuler un problème ;
- expérimenter sur des exemples, prévoir un résultat possible ;
- élaborer une démonstration ;
- contrôler les résultats et leur pertinence en fonction du problème étudié ;
- communiquer une recherche, mettre en forme et rédiger une solution.

Les mathématiques sont aussi une discipline d'expression, voire un langage, qui doit permettre aux élèves de découvrir d'autres formes d'expression que la langue usuelle : nombres, figures, graphiques, formules, tableaux, schémas. Elles permettent aux élèves de développer leurs qualités d'ordre et de soin.

Mathématiques, savoirs et compétences de fin de collège

- Savoir différencier et calculer le périmètre, l'aire ou le volume des objets géométriques dans le plan ou dans l'espace indiqués dans le programme, connaître l'effet d'un agrandissement ou d'une réduction sur ces grandeurs ;
- connaître, savoir utiliser et convertir les unités des grandeurs rencontrées (géométriques, physiques, composées) ;
- connaître les configurations géométriques du programme et les théorèmes correspondants, connaître les quatre transformations planes et leurs propriétés ;
- savoir repérer un point sur une droite graduée ou dans un plan muni d'un repère, faire les calculs utilisant les coordonnées de points (distances, milieux, vecteurs...) ;
- comprendre le sens de l'écriture algébrique, savoir conduire un calcul algébrique en respectant les règles de calcul et de priorité, résoudre une équation ou une inéquation du premier degré, un système de deux équations à deux inconnues ;

- savoir reconnaître une situation de proportionnalité, une fonction linéaire ou affine, faire les calculs qui leur sont relatifs, réaliser et interpréter leurs représentations graphiques ;
- savoir substituer dans une égalité ou une inégalité une valeur numérique à une variable, comprendre que le test avec quelques valeurs ne constitue pas une preuve qu'une égalité est vraie pour toutes les valeurs possibles des variables ;
- savoir transformer une écriture algébrique dans un but bien identifié, comprendre que le calcul littéral donne plus d'informations qu'une simple application numérique (une expression littérale révèle plus directement la proportionnalité de deux grandeurs qu'une table de valeurs, une forme factorisée donne les solutions de l'équation associée, etc.) ;
- savoir organiser et interpréter une série statistique ;
- distinguer un objet mathématique de ses représentations : en géométrie, distinguer la figure abstraite de son dessin ; savoir que les nombres symbolisent aussi bien un dénombrement, une mesure qu'un rapport, et qu'ils permettent le repérage ;
- distinguer clairement une conjecture (l'énoncé d'un résultat encore non démontré) d'un théorème, un théorème de sa réciproque ;
- savoir élaborer une démonstration courte dès l'instant où elle fait appel à des connaissances et des raisonnements déjà rencontrés, reconnaître la validité d'un raisonnement. Les outils de démonstration (définitions, théorèmes, raisonnements types, méthodes de calcul, etc.) sont puisés dans les différents registres (numériques, graphiques, géométriques).

Mathématiques, résumé du programme

Le programme est constitué de trois grandes parties étroitement liées entre elles :

- travaux géométriques ;
- travaux numériques ;
- organisation et gestion de données, fonctions numériques, graphiques.

Travaux géométriques

La géométrie fournit un terrain de choix pour développer des qualités d'observation, d'abstraction, d'expérimentation, d'imagination, de raisonnement, et pour mettre en place un « bestiaire » d'objets géométriques (calculs de grandeurs attachés à ces objets), de théorèmes classiques (constituant des outils de démonstration) et de transformations simples. Le recours aux logiciels de géométrie dynamique est précieux.

De l'identification visuelle de figures et de configurations, on passe à leur caractérisation par des propriétés universelles : on va ainsi du dessin à la figure abstraite, on différencie cas général et cas particulier. On développe aussi des capacités de découverte et de démonstration, en particulier dans des situations qui ne reposent pas sur des calculs.

En géométrie plane, une part prédominante est consacrée aux triangles : on rencontre progressivement les droites remarquables, les théorèmes sur la droite des milieux de deux côtés, les théorèmes de Pythagore et de Thalès, ceux relatifs aux triangles inscrits dans un demi-cercle, la trigonométrie dans le triangle, etc. Les élèves doivent être entraînés à choisir et élaborer une stratégie pour, à partir d'une configuration donnée, obtenir le résultat demandé (calcul d'une longueur, d'un angle, démonstration d'une propriété, réalisation d'une construction). Ils doivent donc savoir reconnaître et isoler, dans une figure complète, la partie qui correspond à une figure déjà identifiée.

Travaux numériques

Ils doivent essentiellement porter sur les différentes manières d'écrire des nombres, de se représenter la droite graduée complète (avec le zéro séparant les valeurs positives et négatives) et d'y localiser les nombres rencontrés, d'assimiler le langage algébrique et son emploi pour résoudre des problèmes. C'est à travers les différentes situations où apparaît l'insuffisance des nombres entiers (mesure, repérage, rapport de proportionnalité, fréquence) que se mettent en place le concept de nombre et ses différentes écritures. Les travaux numériques conduisent à une maîtrise de ces écritures (écriture décimale, écriture fractionnaire, radicaux...).

Au collège, il est également nécessaire de poursuivre l'apprentissage du calcul numérique (calcul mental, écrit ou instrumenté), la pratique des règles de calcul et des formules, l'usage des règles de priorité. Le calcul algébrique littéral est aussi progressivement introduit : égalités comportant des variables, équations, fonctions numériques... Il s'agit d'appliquer quelques règles simples de transformation d'écriture d'une expression algébrique, dans le but de démontrer une égalité ou de résoudre une équation simple. Les élèves doivent distinguer une égalité d'une équation, une inégalité d'une inéquation. En particulier, le fait que dans une égalité le signe = signifie que les expressions figurant de chaque côté ont la même valeur alors que, dans une équation, il symbolise une question : quel est l'ensemble des valeurs de la variable qui fait que l'équation exprime un résultat vrai ?

Organisation et gestion de données, fonctions numériques, graphiques

Dans ce domaine, l'essentiel est que les élèves parviennent à maîtriser les différents aspects de la proportionnalité (échelle, pourcentage) et se familiarisent avec les grandeurs utilisées dans la vie courante et les autres disciplines (longueur, angle, aire, volume, durée, vitesse). Ils sont amenés à rencontrer des liens entre variables préparant à la notion de fonction qui n'est pas travaillée au collège dans un cadre général. Il faut les initier à la lecture et à l'utilisation de représentations graphiques, et leur faire acquérir quelques notions de statistique et d'organisation de données.

À cette occasion, ils apprennent à utiliser un grapheur et un tableur.

Outils informatiques

Les logiciels de géométrie dynamique

De tels outils permettent de déplacer les objets initiaux à partir desquels la figure a été réalisée et de visualiser, en temps réel, les effets engendrés. Ils aident donc les élèves à :

— identifier plus facilement la nature du problème posé ;

- visualiser les propriétés qui restent permanentes malgré le déplacement des objets initiaux (lorsque l'on déforme un quadrilatère quelconque, les milieux de ses côtés restent en permanence les sommets d'un parallélogramme) ;
- repérer les cas particuliers ;
- faire plusieurs essais pour réaliser une construction ;
- tester une hypothèse (ou conjecture) ;
- prolonger une situation problème en formulant de nouvelles questions suscitées par l'observation.

Les élèves sont amenés naturellement à expérimenter, puis à énoncer des hypothèses et à les démontrer. Loin de rendre caduque la démonstration, ces activités en donnent un sens plus motivant : il ne s'agit plus de répondre à la question « Est-ce vrai ? », mais plutôt à la question « Pourquoi est-ce vrai ? ». C'est l'aspect surprenant et mystérieux de ce que l'on découvre qui incite à en comprendre la raison, et non une interrogation souvent artificielle sur sa vérité.

Les tableurs-grapheurs

Outre qu'elle relève d'une compétence indispensable (validée par le Brevet informatique et Internet), l'automatisation des calculs que l'on peut obtenir avec un tableur a des vertus pédagogiques. En particulier, elle permet de donner du sens à la notion de variable et de fonction. Là encore, on peut expérimenter, énoncer des hypothèses avant de les démontrer, trier et organiser des données, choisir les représentations graphiques les mieux adaptées pour illustrer les résultats.

Les calculatrices

Le collégien doit avoir recours à la calculatrice de façon naturelle. Mais une utilisation pertinente n'est pas spontanée et relève d'un apprentissage organisé et encadré par le professeur. Les calculatrices permettent de multiplier les exemples et les tentatives, mais également d'élaborer une démarche pour résoudre un problème, en libérant momentanément les élèves des calculs à effectuer. Dans tous les cas, c'est une lecture critique des résultats obtenus qui est développée, en liaison avec le calcul mental.

Une calculatrice pour le collège doit :

- comporter un écran d'au moins deux lignes permettant d'éditer et de corriger une séquence de calcul sans avoir à la ressaisir ;
- permettre de saisir, relire et corriger des données statistiques ;
- utiliser la forme $a \times 10^n$ pour l'affichage en notation scientifique ;
- offrir un accès direct aux fonctions utiles au collège ;
- permettre de stocker des nombres dans des variables nommées par des lettres.

Sciences expérimentales, objectifs généraux

Au collège, les sciences expérimentales font l'objet d'un enseignement qui dépasse le stade des observations effectuées à l'école primaire. Le premier objectif est de donner à l'élève des éléments de culture scientifique indispensables à la compréhension du monde qui l'entoure. L'extraordinaire richesse de la nature et la complexité de la technique peuvent être décrites par un petit nombre de lois universelles et de concepts unificateurs qui offrent déjà une représentation cohérente de l'Univers. Afin d'être plus intéressant et plus accessible aux élèves, cet

enseignement fait appel à la dimension historique de l'évolution des idées et montre la portée des applications scientifiques dans la vie quotidienne.

Les élèves doivent comprendre que les lois physico-chimiques s'appliquent au monde vivant : les êtres vivants sont constitués des mêmes atomes que la matière inerte, bien qu'ils présentent une singularité d'organisation qui leur donne leur spécificité et leurs propriétés. L'accent est mis sur l'unité de la méthode scientifique et, dans la mesure où c'est réalisable à ce niveau, sur l'unité de structure du monde naturel qui nous entoure, pour offrir une vision rationnelle et globale de notre environnement.

Le deuxième objectif concerne la démarche expérimentale : la science ne se contente pas de la simple observation ; elle se fonde sur l'expérimentation pour chercher à construire des représentations scientifiques de l'Univers. La démarche scientifique – qui doit être mise en œuvre au collège chaque fois que c'est possible –

peut être résumée simplement de la façon suivante :

- 1 - observer,
- 2 - se poser des questions,
- 3 - émettre des hypothèses,
- 4 - prévoir et pratiquer des expériences pour les tester,
- 5 - savoir tirer les conclusions de cette procédure.

Les activités expérimentales sont destinées à éveiller la curiosité de l'élève et à le former à l'observation, à l'esprit critique, ainsi qu'à la rigueur et à l'honnêteté intellectuelles. Il est donc important qu'il apprenne aussi à formuler ses questions à l'oral et par écrit, ainsi que par le dessin et le schéma. Les liens unissant sciences expérimentales et enseignements technologiques sont mis en évidence : l'élève réalise des manipulations, des montages expérimentaux simples, des mesures, des élevages, des cultures. Il doit parvenir à comprendre concrètement comment les sciences expérimentales débouchent sur des applications technologiques qui, à leur tour, motivent de nouveaux développements en sciences expérimentales.

Un troisième objectif des sciences expérimentales relève de l'éducation à la citoyenneté. Leur enseignement, en effet, contribue à responsabiliser l'élève à la fois en matière de santé et d'environnement. Il lui permet d'adopter une attitude plus raisonnée vis-à-vis des images et des informations apportées par les médias sur le monde naturel, la technique et les sciences.

Sciences expérimentales, savoirs et compétences de fin de collège

Compétences communes aux sciences expérimentales

- S'informer, en particulier observer, saisir des données, exploiter des documents ;
- raisonner, notamment classer, mettre en relation ;
- adopter une démarche expérimentale, faire preuve d'esprit critique pour résoudre un problème scientifique ;
- réaliser des manipulations, des montages expérimentaux simples, des mesures, des élevages, des cultures ;
- utiliser des outils divers : loupe à main ou binoculaire, microscope, ordinateur, instruments de mesure et de présentation

d'images (appareil photographique, caméra...);
— communiquer, oralement ou par écrit (ce qui suppose un premier niveau de maîtrise des spécificités du langage scientifique), mais aussi par le dessin ou le schéma.

Savoirs en sciences de la vie et de la terre

L'élève doit savoir se situer dans le monde vivant.

Cela suppose qu'il ait compris :

- qu'il appartient à l'univers physico-chimique qui inclut l'ensemble des êtres vivants ;
- que les êtres vivants représentent une organisation particulière de cette matière sous forme de cellules capables de se reproduire à l'identique, de survivre et de se développer en transformant de l'énergie ;
- que cette vie, comme la Terre et l'Univers, a une histoire ;
- que les êtres vivants possèdent un ensemble de fonctions (respiration et circulation sanguine, digestion, mouvement et posture, perception et communication nerveuse, reproduction et défense contre les agressions) qui permettent à chaque espèce de vivre et de se développer en accord avec son milieu ;
- que, parmi ces espèces, l'homme a une capacité particulière à transformer le milieu dans lequel il vit, ce qui lui dicte des devoirs vis-à-vis de son environnement ;
- que l'accord entre l'homme et son milieu se traduit, au niveau des individus, par la santé qui résulte à la fois du patrimoine génétique et de choix personnels, et représente un idéal de vie sur le plan individuel et social.

Savoirs en physique et chimie

À l'issue du collège, l'élève sait que la compréhension du monde matériel dépasse la simple perception des sens.

Il doit avoir compris :

- que des lois régissent le comportement de la matière ;
- que la matière est formée d'atomes et de molécules ;
- que le courant électrique est transporté par des entités chargées (électrons, ions) ;
- que la matière se conserve mais peut se transformer sous l'action de réactions chimiques ;
- que la lumière est produite par des sources primaires et secondaires, et se propage en ligne droite dans des milieux homogènes ;
- comment l'on décrit des mouvements simples ;
- qu'une force exercée sur un objet en modifie le mouvement.

Il doit connaître :

- les principales propriétés de l'eau et de l'air ;
- les principes élémentaires des circuits électriques simples ;
- la distinction entre courant continu et courant alternatif, ainsi que leurs principales propriétés ;
- le principe de formation des images en optique ;
- la notion de vitesse.

Sciences de la vie et de la Terre, résumé du programme

S'appuyant sur la curiosité et l'intérêt d'un élève de cet âge pour la nature, le programme de 6e lui propose un contact direct avec son environnement, en étudiant les relations possibles des êtres

vivants entre eux et avec leur milieu (culture et élevage). Derrière la fabuleuse diversité du vivant réside une unité : la cellule. À partir de l'observation de cellules facilement accessibles dans la nature et observables avec des moyens de grossissement peu élaborés, l'élève apprend que la cellule a une structure de base partagée par tous les organismes. Trois grands règnes apparaissent ainsi : les plantes, les champignons et les animaux. La diversité, les parentés et finalement l'unité des êtres vivants sont abordées à travers leur observation, leur groupement en espèces, leur classement (animaux vertébrés/invertébrés, végétaux à fleurs/sans fleurs). Pour que cette classification soit possible, il faut que les individus partagent des similitudes, des liens de parenté qui vont se reproduire de génération en génération par un mécanisme fondamentalement identique. La notion de reproduction est reprise à travers l'étude des fonctions au cycle central puis, en classe de 3e, avec l'initiation à la génétique.

La formation de l'embryon, puis du fœtus, grâce à des multiplications successives des cellules, est abordée au cycle central et l'on établit la présence des mêmes chromosomes dans toutes les cellules. Il s'agit, en classe de 3e, de présenter simplement le programme génétique et l'influence du milieu dans l'expression des caractères héréditaires. On y montre principalement comment chaque cellule reproductrice (spermatozoïde ou ovule) comporte une partie du patrimoine génétique du parent correspondant, sorte de « programme de fabrication » de l'organisme. Au moment de la fécondation, la rencontre des deux cellules reproductrices (gamètes) issues de chacun des deux sexes reconstitue un organisme contenant un programme génétique complet. Ce programme est constitué de gènes répartis sur des chromosomes, en nombre constant dans une espèce. Il définit les potentialités des cellules et, à travers elles, les caractéristiques des individus (apparence corporelle, forme et fonctions des organes). C'est le dérèglement d'un ou plusieurs de ces éléments qui conduit aux maladies génétiques.

La notion de caractère héréditaire peut être construite à partir de l'étude d'arbres généalogiques. La comparaison de caryotypes (dénombrement et description physique des différentes paires de chromosomes dans le noyau cellulaire) permet, à l'aide de marqueurs, de juger de l'état physique des chromosomes. L'élève doit comprendre que, lors de la formation des cellules reproductrices, puis lors de la fécondation, les combinaisons possibles de chromosomes sont multiples, ce qui explique l'unicité de chaque individu. L'utilisation de maquettes de chromosomes et d'échiquiers de croisement (ou de leur équivalent informatique) lui permet de procéder à des activités de manipulation.

Cette partie du programme évoque les perspectives offertes à la médecine et les problèmes moraux que pose la possibilité de détecter des anomalies chromosomiques dès l'embryon (réflexion sur l'IVG, ou sur le clonage).

Au cours du développement de l'embryon, les cellules se multiplient et se différencient pour former les tissus et les organes. Ces organes assurent les grandes fonctions physiologiques. Au collège, ces fonctions sont décrites à travers l'expérience que les élèves ont de leur corps. Respiration, circulation, digestion, mouvement, perception, reproduction sont ainsi exposés de manière simple mais complète. Ces fonctions peuvent ensuite être généralisées à d'autres mammifères, ce qui souligne une fois de plus l'unité et la diversité du vivant.

L'étude du corps humain commence, au cycle central, par la présentation d'une activité motrice, sportive par exemple, et montre comment un mouvement est organisé, coordonné avec les autres mouvements et commandé. Puis l'élève apprend comment les différents organes contribuent au

fonctionnement du corps et comment est assurée sa nutrition. Les conditions d'un bon accomplissement de ces fonctions, certaines causes de leur dérèglement sont abordées à travers des exemples de dysfonctionnements et de pathologies.

La question de la transmission de la vie chez l'homme aide l'élève à comprendre les phénomènes liés à la puberté et à la procréation, et permet d'aborder, en 3e, les problèmes de la planification des naissances et des maladies sexuellement transmissibles.

En 3e sont également présentées les conditions dans lesquelles l'organisme se procure et exploite, pour le fonctionnement de ses cellules, les apports divers du milieu et y rejette les produits de ce fonctionnement. En liaison avec la physique et la chimie (atomes, molécules, réactions chimiques, conservation de la matière), cette partie du programme prolonge la dimension éducative dans le domaine nutritionnel déjà abordée en 6e.

L'élève commence aussi à comprendre comment l'individu perçoit son propre corps et le monde qui l'entoure, et se les représente, c'est-à-dire comment le système nerveux recueille le flux d'informations provenant à la fois du corps et de son environnement, et le transmet au cerveau qui élabore une perception et une représentation de ces informations. La présentation d'un petit nombre de réactions du corps à des stimuli permet d'évoquer les divers organes des sens et le rôle de ces sens et du système nerveux dans la commande du mouvement.

Cette approche progressive fournit à l'élève les bases scientifiques d'une éducation à la santé et à la responsabilité à l'égard de pratiques à risque : toxicomanies, consommation d'alcool, exposition prolongée à des stimulations lumineuses ou auditives agressives. À partir de situations courantes, l'élève découvre aussi les différentes composantes du système immunitaire qui préserve l'organisme des agressions de son environnement. Il comprend mieux l'efficacité de la prévention et des traitements mis au point (vaccination, sérothérapie ou antibiothérapie). On élargira le débat à la réflexion sur la responsabilité individuelle et collective de l'homme en matière de santé (maladies infectieuses et sida), en justifiant, sur la base de données scientifiques, le bien-fondé de mesures prises dans le domaine de la santé et en évoquant certains problèmes bioéthiques.

Pendant des milliards d'années, les cellules se sont diversifiées et associées pour donner les êtres multicellulaires qui ont occupé des milieux très différents. C'est l'évolution des espèces. L'élève apprend progressivement à situer sur une échelle de temps l'apparition des grands groupes biologiques dans l'histoire de la Terre. Ces groupes (les « règnes ») utilisent des stratégies fondamentalement différentes pour se nourrir selon qu'ils sont « autotrophes » (comme les plantes, qui fabriquent elles-mêmes leur matière vivante à partir d'éléments simples) ou « hétérotrophes » (comme les champignons et les animaux, qui utilisent de la matière déjà fabriquée). Ils constituent, de ce fait, des chaînes alimentaires. L'observation de l'environnement montre de multiples exemples de diversité biologique, de « niches écologiques » et d'interdépendance de différents groupes biologiques. Ces interactions s'organisent en fonction de paramètres physiques et biologiques, et sont sujettes à des perturbations. Ainsi, l'élève perçoit mieux l'évolution des êtres vivants fondée sur l'adaptation et la sélection naturelle. En découvrant également l'influence de l'homme sur la présence et la répartition des êtres vivants, il acquiert des notions simples mais solides d'éducation à l'environnement.

Le temps a aussi façonné les roches et le sol. L'activité de la planète est étudiée à partir des manifestations concrètes le plus directement visibles : elle donne lieu à des travaux en réseau sur l'ensemble du territoire français, auxquels l'élève peut s'intéresser. Un exemple local ou régional permet de l'initier aux méthodes du géologue. On recourt aux phénomènes actuels pour expliquer ceux du passé.

De l'observation du sol, en classe de 6e, on passe à l'expérimentation et à la modélisation, avec toute la prudence nécessaire dans la mesure où elles sont réalisées dans des conditions différentes de celles de la réalité. Les notions inscrites au programme privilégient l'eau comme principal agent de transformation des paysages.

L'étude des séismes peut permettre de faire prendre conscience à l'élève des effets de l'activité interne du globe. Les échelles qui les mesurent sont étudiées, ainsi que les risques géologiques, en particulier à partir d'exemples régionaux.

L'étude de la structure de la Terre est globale. Elle met en évidence l'existence de plaques sur sa partie externe et les conséquences de leurs mouvements permanents sur l'activité des volcans, la formation des montagnes et le déplacement des continents.

Les paysages sont soumis à l'action de l'homme qui en exploite les ressources. En étudiant une ressource géologique (gisement, contextes économique et technologique d'une exploitation) et un risque naturel, les élèves complètent leur éducation à l'environnement. Des données sur le temps nécessaire à la mise en place et à la durée de cette exploitation permettent de poser le problème du renouvellement des ressources, impossible à l'échelle humaine, et contribuent à une prise de conscience de la notion de temps géologique. Dès le cycle central, l'élève est amené à réfléchir à la responsabilité individuelle et collective de l'homme quant à la qualité de son environnement.

En fin de 3e, il doit prolonger sa réflexion en évoquant les conséquences de ses activités sur l'environnement à l'échelle de la planète.

Montrer ainsi les interdépendances entre l'histoire de la Terre et celle de la vie permet de souligner l'importance du facteur temps dans le déroulement des phénomènes. Quelques repères chronologiques, comme la définition simple des ères et des périodes géologiques, sont ici indispensables.

Physique et chimie, résumé du programme

L'enseignement de physique et de chimie débute en classe de 5e.

Au cycle central, on étudie le monde matériel à travers l'eau et l'air, deux objets familiers déjà abordés à l'école primaire. Comment obtenir de l'eau « limpide » ? Une eau limpide est-elle une eau pure ? De quoi est composé l'air que nous respirons ? L'air a-t-il un volume propre ? A-t-il une masse ? De telles questions permettent d'illustrer la conservation de la matière, de dégager les notions de corps pur, de mélange, de milieux homogènes et hétérogènes, en dépassant la simple apparence.

La molécule est introduite en classe de 4e pour décrire la matière et établir les distinctions entre mélange et corps pur, ainsi qu'entre les trois états de la matière : solide, liquide et gazeux. On invite ainsi l'élève à découvrir pour la première fois ce qu'est un modèle. Un modèle ne décrit pas toute la réalité : c'est une représentation simplifiée pour rendre compte des observations faites pendant les expériences. La réalisation de transformations chimiques impliquant des réactions de combustion d'intérêt courant (combustion du charbon, du gaz de ville...), les synthèses de substances naturelles et artificielles fournissent l'occasion d'introduire un second modèle, l'atome : la réaction chimique modifie la nature des espèces chimiques impliquées sans affecter la nature des atomes présents. Ces savoirs sont réinvestis en classe de 3e dans l'étude des matériaux quotidiens : l'élève considère à la fois les cycles dont ils font l'objet (élaboration, récupération, recyclage) et certaines de leurs propriétés physico-chimiques. L'emballage de produits alimentaires, et plus particulièrement de boissons, est utilisé comme fil conducteur pour dégager les critères de choix d'un matériau pour un usage donné. Dans ce contexte, la prise en compte de la réactivité chimique d'un emballage est déterminante. La corrosion à l'air (rouille du fer), la combustion (danger de brûler certaines matières plastiques), la sensibilité aux acides et aux bases sont autant d'éléments à prendre en compte. L'introduction des ions et la notion d'électroneutralité permettent de compléter la « famille chimique ».

Le monde physique est lui aussi construit à partir de l'environnement quotidien. L'électricité, par sa relative simplicité, son omniprésence et son très large domaine d'application dans la vie courante, est un instrument de choix pour initier les élèves aux sciences expérimentales. Ils découvrent que le courant électrique est transporté par des particules électriquement chargées, que les charges de ces particules sont toutes des multiples entiers (positifs ou négatifs) d'une charge élémentaire e et que, dans les conducteurs électriques (contrairement aux isolants), ces charges sont libres de se déplacer : électrons de charge $-e$ dans les métaux, ions de charges de signes opposés dans les solutions conductrices.

Les notions d'intensité, de tension et de résistance permettent alors à l'élève de choisir l'appareil capable de les mesurer dans les unités adaptées (ampère, volt et ohm), de comprendre que l'intensité est la même, alors que les chutes de tension s'additionnent le long d'un circuit fermé et qu'il existe une relation entre tension, intensité et résistance (loi d'Ohm). Il peut désormais concevoir et réaliser de façon autonome, à partir d'un schéma, des circuits simples, en série et en dérivation, comportant des piles, des lampes, des moteurs, des diodes.

Les concepts de période et de fréquence sont introduits dans l'étude du courant alternatif en classe de 3e. Le principe de la production d'électricité s'explique alors en déplaçant un aimant au voisinage d'un circuit conducteur. Le rôle des transformateurs et des dispositifs redresseurs, utilisés pour faire fonctionner des appareils à courant continu à partir du courant alternatif du secteur, est également étudié. C'est l'occasion d'aborder les installations domestiques, d'insister sur les dangers qu'elles peuvent présenter et d'approcher les notions d'énergie et de puissance en examinant le compteur électrique et divers appareils familiaux.

Deux autres domaines, rattachés également à notre environnement physique, font l'objet d'un développement au collège, quoique avec moins d'ampleur : la lumière, les mouvements et les forces.

La vision est en effet un des aspects les plus marquants de la perception humaine : elle permet une activité expérimentale mettant en œuvre des raisonnements rigoureux fondés sur quelques règles simples.

Ce n'est pas l'œil qui émet de la lumière pour observer un objet, mais c'est, au contraire, l'objet qui doit envoyer de la lumière dans l'œil pour être perçu. Les sources primaires (créatrices de lumière) sont ainsi distinguées des sources secondaires (qui rediffusent la lumière qu'elles reçoivent). L'élève se familiarise avec quelques notions élémentaires sur la couleur : l'utilisation d'un caméscope peut permettre d'observer les grains constituant les points de l'écran de télévision ou d'un moniteur. Il étudie quelques détecteurs de lumière, plus particulièrement l'œil. Différentes manipulations sont réalisées pour montrer que, dans un milieu homogène, la lumière se propage en ligne droite (limitation d'un faisceau lumineux avec des écrans, observation d'ombres...) : sans support matériel, elle va à la vitesse fantastique de 3×10^8 m/s. Il est alors possible d'interpréter et de prévoir les ombres et pénombres observées dans diverses circonstances, comme les phases de la Lune et les éclipses. En fin de cycle, on étudie les propriétés des lentilles minces et leurs caractéristiques essentielles ; le principe de la formation des images est expliqué par quelques dispositifs optiques tels que l'appareil photo, le projecteur de diapositives, l'agrandisseur ou la lunette astronomique.

Le champ « mouvement et forces » a des ambitions modestes. Un vocabulaire correct à propos des concepts de vitesse, force, poids, masse permet une description rationnelle de l'évolution des objets de notre environnement pour sensibiliser les élèves à différents problèmes de sécurité liés aux transports. Par observation directe ou exploitation d'images, l'élève étudie quelques mouvements simples (êtres vivants, véhicules, fusées, éléments d'une bicyclette...) et aborde les notions de mouvement, de trajectoire, de vitesse. Il voit également comment on représente graphiquement diverses grandeurs relatives aux mouvements des véhicules en fonction du temps et apprend quelques ordres de grandeur de vitesses usuelles (en km/h ou en m/s). Les techniques de l'information et de la communication contribuent largement à la compréhension de ces concepts : l'élève peut effectuer le suivi image par image d'un film vidéo du mouvement d'un objet (éventuellement réalisé par la classe) et l'analyser par des techniques informatiques. Dans une seconde partie, les effets des différentes actions que l'on peut exercer sur un objet (modification du mouvement, déformation) introduisent la notion vectorielle de force. La distinction essentielle entre masse et poids et la relation qui les unit sont établies par l'utilisation d'un dynamomètre et d'une balance (en comparant, par exemple, les poids d'un même objet sur la Terre et sur la Lune).

Il faut enfin souligner que l'enseignement des sciences physiques et chimiques du collège implique d'autres disciplines. C'est notamment le cas de l'étude de la structure et de certaines propriétés des enveloppes externes de la Terre (atmosphère et océans) et de plusieurs matériaux, lorsqu'il s'agit :

- d'analyser le fonctionnement du corps humain (sciences de la vie et de la Terre, technologie et éducation physique et sportive) ;
- d'étudier la relation des êtres vivants avec leur milieu (sciences de la vie et de la Terre et géographie).

Technologie, objectifs généraux

À partir de 1984, l'enseignement de la technologie a été progressivement mis en place tout au long de la scolarité du collège. C'est un enseignement nouveau qui doit s'adapter en permanence pour répondre aux évolutions de notre société où la technologie est maintenant omniprésente dans l'environnement personnel et professionnel de chacun, à travers une relation de chaque instant avec des objets et des techniques.

Technologie et sciences sont aujourd'hui interdépendantes : nombre de découvertes scientifiques s'incarnent dans des objets techniques, et certaines connaissances ne sont accessibles que grâce à des instruments. C'est pourquoi le collège a l'ambition d'offrir, par l'étude de produits techniques, une voie d'accès à la science contemporaine, complémentaire des autres enseignements scientifiques : comprendre comment fonctionne un système technique permet d'accéder aux lois qui régissent ce fonctionnement.

L'enseignement de la technologie permet aussi de mesurer l'influence du développement technique – notamment des innovations – et, à terme, d'aborder les questions éthiques que posent les progrès technologiques.

Le programme du collège amène les élèves à comprendre que :

- les techniques sont développées par les hommes : elles sont le résultat de leurs besoins, de leurs ressources et de leur savoir ;
- la transmission des techniques passe par l'imitation du geste technique ;
- les techniques et produits ont une histoire : naissance, évolution, variantes, disparition ou recyclage ;
- l'innovation et les nouveaux procédés dans le domaine des matériaux (matériaux « intelligents »...) créent de nouveaux métiers alors que d'autres disparaissent ; cette constatation peut enrichir la réflexion de l'élève sur son avenir professionnel ;
- au cours de l'histoire, le contenu scientifique des produits et techniques s'est considérablement accru ; aujourd'hui, les produits courants sont « imprégnés » de pensée scientifique de haut niveau ;
- les produits et procédés se vendent et ont un coût ; les nouveaux produits ou procédés sont protégés par des brevets.

La démarche technologique a sa spécificité. Répondant à des besoins exprimés par les hommes, elle est soumise à des contraintes techniques, économiques et sociales. Elle valide les choix les mieux adaptés aux besoins à satisfaire. C'est l'occasion pour l'élève de découvrir les enjeux du monde économique, la variété des activités et des métiers ainsi que leur évolution. L'enseignement technologique lui permet de s'approprier les démarches de conception, de réalisation et d'utilisation de produits et de systèmes techniques (objets matériels, production de services, organisation de l'information).

Pour favoriser cet apprentissage, le programme propose à l'élève d'aborder la production de biens et de services dans une démarche de projet avec ses différentes étapes (étude préalable, cahier des charges, recherche de solutions...) et de réaliser un objet technique. Cette réalisation est l'occasion d'acquérir des compétences méthodologiques et des savoirs.

D'autre part, étant donné l'importance qu'elles prennent aussi bien dans les autres enseignements que dans la vie quotidienne du collégien et dans sa future vie professionnelle, la maîtrise des

technologies de l'information et de la communication est actuellement une priorité du programme. L'élève doit apprendre à utiliser ces technologies en exploitant leurs fonctionnalités et « l'intelligence » des logiciels intégrés, de l'utilisation d'un traitement de texte jusqu'à celle d'un réseau (de l'intranet à Internet).

Technologie, savoirs et compétences de fin de collège

- Connaître les différents moments de la conception et de la réalisation d'un produit ou d'un service, en maîtrisant quelques techniques, types d'organisation ou modes de communication qui s'y rattachent ;
- utiliser des outillages et machines d'usage courant ;
- identifier les principales méthodes de distribution et de vente, ainsi que quelques formes de communication commerciale ;
- faire un usage raisonné et autonome des techniques de l'information et de la communication ;
- commencer à comprendre l'impact de l'utilisation de l'ordinateur sur la communication et sur l'organisation du travail.

Technologie, résumé du programme

Découverte de la production de biens et de services

En bénéficiant de locaux adaptés, d'un équipement plus diversifié qu'à l'école primaire et sous la responsabilité d'un enseignant spécialiste, les élèves découvrent en 6e le monde de la production, non de manière théorique mais à partir de la réalisation de projets simples : ils travaillent en groupes, « à l'image de l'entreprise », mettent en œuvre de petits outils ou machines et effectuent mesures et contrôles de qualité. Les élèves étudient deux étapes de la production d'objets techniques : la fabrication et la commercialisation.

Le processus de fabrication est abordé à travers deux réalisations. L'une concerne la mise en forme des matériaux, l'autre la construction électronique :

- la première vise à faire utiliser par l'élève, en respectant les dispositifs de sécurité, l'éventail le plus large possible des outillages et machines disponibles au collège. Il en étudie les fonctions et les conditions d'usage, les caractéristiques des différentes pièces qui les composent afin d'identifier, éventuellement de justifier, les matériaux utilisés. Il réfléchit à l'organisation des étapes de la fabrication ;
- la seconde réalisation détaille les opérations permettant d'obtenir un objet technique fiable, par assemblage de composants électroniques usuels, au moyen d'un câblage imprimé et alimenté par des piles. L'élève ne conçoit pas le produit mais le fabrique à partir de données précises, le contrôle et vérifie qu'il remplit sa fonction.

L'approche de la commercialisation sensibilise les élèves au fait qu'un produit est fait pour être consommé. À partir de leurs observations, ils analysent la situation d'un produit dans les

commerces environnants : ils commencent à identifier les méthodes de distribution et de vente pratiquées, les types de commerce concernés, à analyser les emballages, la documentation, les publicités. Cette partie du programme développe leur esprit critique à l'égard des diverses formes de communication commerciale et les aide à devenir des consommateurs plus avisés, capables d'exploiter certaines informations fournies sur les produits.

Au cycle central, l'enseignement de la technologie propose des réalisations plus ambitieuses, organisées en scénarios. Pour chaque niveau, deux scénarios doivent être choisis parmi les trois proposés. Ils font découvrir aux élèves la diversité des activités du monde industriel et économique, ce qui peut contribuer à leur projet d'orientation, et les aident à se représenter les différents moments de la conception et de la réalisation d'un produit ou d'un service.

En 5e, les scénarios portent sur le montage et l'emballage d'un produit, la production en petite série à partir d'un prototype ou l'étude et la réalisation d'un prototype. En 4e, les scénarios possibles concernent l'essai et l'amélioration d'un produit, l'extension d'une gamme de produits ou la production d'un service.

En 3e, la moitié de l'enseignement de la technologie est consacrée à la réalisation sur projet d'un objet technique : les différentes étapes déjà abordées (étude préalable, cahier des charges, recherche de solutions, construction d'un prototype) se prolongent jusqu'à la production d'un produit fini, puis sa diffusion et sa mise à la disposition du consommateur. On évoque à cette occasion le fonctionnement et l'organisation des entreprises.

Utilisation raisonnée et autonome des technologies de l'information et de la communication

En 6e, un cinquième du temps de technologie est consacré à l'utilisation du micro-ordinateur. Les élèves pratiquent individuellement le traitement de texte, essentiellement sur des textes préalablement saisis. En 5e, ils utilisent un tableur-grapheur, puis étudient et pilotent des maquettes par ordinateur en ayant recours à un langage simple. La pratique de l'informatique est ainsi élargie aux applications industrielles. En 4e, l'élève aborde la conception et la fabrication assistées par ordinateur. Il découvre que l'ordinateur peut traiter des données et les stocker pour piloter une machine-outil : la construction électronique est d'abord privilégiée ; la mécanique permet ensuite de passer d'une image de l'objet (en volume) à la fabrication de l'objet réel. L'ordinateur est également utilisé pour consulter et transmettre à distance de l'information. En technologie comme dans les autres disciplines, l'élève recherche ou fournit des informations en utilisant un logiciel de messagerie électronique et de transfert de fichiers.

Une partie de l'enseignement de 3e porte sur des réalisations assistées par ordinateur. La communication assistée par ordinateur permet tout d'abord à l'élève de comprendre que l'informatique est un moyen d'échange, de capitalisation et de mise en forme de l'information : la comparaison de réalisations « papier » et « fichier » justifie le choix de l'un ou de l'autre selon le besoin de communication. La fabrication assistée par ordinateur propose des réalisations variées, l'ordinateur permettant de rechercher et de simuler une solution. Selon les ressources de l'établissement, on peut également aborder le domaine des automatismes pilotés par ordinateur, dans le prolongement de ce qui a été fait en classe de 5e : les élèves y adaptent un système donné à un nouveau cahier des charges, de l'étude de la solution actuelle à la mise au point du nouveau

système. Les maquettes utilisées, plus complexes, permettent une comparaison avec les systèmes réels correspondants.

Deux disciplines transversales :

— Éducation civique

— Éducation physique et sportive

Education civique, objectifs généraux

Axée sur les droits fondamentaux de l'homme, mais aussi sur les devoirs qui leur sont inhérents, l'éducation civique au collège vise à assurer tout à la fois la formation de la personne humaine et celle du citoyen. En évitant les « leçons de morale » et les « cours de droit constitutionnel » inefficaces, il est nécessaire d'ancrer les programmes et l'enseignement dans la réalité concrète¹. À partir d'études de cas et d'exemples concrets que de jeunes adolescents peuvent comprendre et replacer dans une perspective plus large, cet enseignement s'appuie en priorité sur l'apprentissage du débat conçu comme un des éléments constitutifs de la démocratie républicaine : à partir d'une situation concrète, les élèves apprennent à argumenter, ce qui suppose tout à la fois l'exercice de l'esprit critique et du raisonnement, mais aussi l'écoute de l'autre et le respect de la pluralité des opinions.

L'éducation civique ne se limite pas à l'enseignement prévu dans l'horaire des élèves : les autres disciplines participent toutes à la formation du citoyen et la nourrissent de références culturelles et scientifiques.

Éducation civique, savoirs et compétences de fin de collège

- Comprendre et maîtriser dans son contexte le vocabulaire de la citoyenneté, en particulier certaines notions clés (liberté, égalité, solidarité, principes de la démocratie, République...)
- connaître les principales institutions politiques françaises (pouvoir exécutif : président de la République et gouvernement ; pouvoir législatif : Parlement, Assemblée nationale et Sénat ; fonctions de l'État et des collectivités territoriales) ;
- comprendre les articles essentiels des grands textes de référence¹ ;
- connaître et respecter quelques règles fondamentales de la vie sociale et politique ;
- être capable d'argumenter dans le cadre d'un débat.

Education civique, résumé du programme

En 6e, l'élève découvre une communauté avec ses règles. La citoyenneté ne va pas de soi : elle est un apprentissage, et la pratique des droits comme celle des devoirs commencent à l'intérieur de l'école. Le travail sur le règlement intérieur permet de faire comprendre aux élèves l'utilité et le sens de règles stables et transparentes, valables pour tous, respectueuses du droit des personnes et conformes aux lois de la République. Ils apprennent à exercer leurs droits de collégiens en élisant leurs délégués. Au-delà de la découverte de leur collège, les élèves réfléchissent à la place de l'école dans la société en étudiant les grandes étapes de la conquête du droit à l'éducation.

Ils sont amenés, par ailleurs, à prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de leur cadre de vie et de l'environnement, ainsi que du patrimoine historique et culturel de la commune.

Enfin, la loi donne mission à l'école d'enseigner les principes fondamentaux qui régissent la nationalité française et ses modes d'acquisition.

Le programme du cycle central développe le rapport qu'entretiennent les citoyens avec la loi. Il s'organise autour des valeurs constitutives de toute société démocratique : égalité, solidarité, liberté, sûreté et justice.

En 5e, on aborde les notions d'égalité, de solidarité et de sécurité. À partir de quelques exemples, les élèves sont amenés à comprendre la signification du principe d'égalité devant la loi. Ils apprennent alors à identifier les différentes formes de discrimination qui le menacent. Ils abordent deux notions cruciales : celles de solidarité (au sein de la classe, au collège, dans la vie quotidienne et enfin au plan international) et de sécurité (menaces graves aux personnes et aux biens, atteintes à l'environnement, prévention face aux risques majeurs, approche de la sécurité routière).

En 4e, la définition et la mise en œuvre concrète des libertés et des droits, de la justice en France et des droits de l'homme en Europe sont au centre du programme. Les élèves réfléchissent sur les libertés de conscience, d'expression, de circulation... et, à partir d'exemples, sur le droit au travail dans l'entreprise et l'accès à la protection sociale, afin d'approcher la nature différente des droits (droit-liberté et droit-créance). Les enjeux de l'information sont abordés à travers la présentation des différents médias dont on souligne l'importance mais aussi les limites et les risques.

Tout citoyen se doit de connaître certains principes élémentaires de la justice de son pays. Leur signification est illustrée de façon simple à partir de quelques exemples de litiges de nature différente (fonctionnement de la cour d'assises, juridiction pénale, et du conseil des prud'hommes, juridiction professionnelle). Les voies de recours illustrent le principe d'égalité devant la loi étudié l'année précédente.

Enfin, les fondements d'une citoyenneté européenne sont mis en évidence avec la reconnaissance des valeurs communes (valeurs démocratiques, défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, etc.).

En 3e, le programme est centré sur les responsabilités du citoyen dans la démocratie française et dans le monde.

Les fondements de notre vie politique (citoyenneté, valeurs, principes et symboles de la République) permettent d'introduire les institutions de la Ve République, l'administration de l'état et les collectivités territoriales, les principales institutions européennes. Quelques débats sur la démocratie, notamment sur la notion d'opinion publique, le rôle des médias et des sondages, les questions éthiques que posent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, sont abordés. Quelques données touchant la paix et la défense dans le contexte mondial et européen sont expliquées en soulignant les engagements de la France dans ces domaines et en mettant en évidence la responsabilité des États, le rôle des Nations unies (charte des Nations unies) et de ses agences, ainsi que l'action des organisations non gouvernementales.

Tout au long de leur formation de futurs citoyens, les élèves découvrent des extraits de quelques grands textes essentiels, évoqués selon les sujets étudiés.

Education physique et sportive, objectifs généraux

Même si les activités corporelles ont une place en arts et en français (dans l'approche des œuvres théâtrales), seule l'éducation physique et sportive en fait son objet principal. Elle contribue ainsi au bon équilibre des programmes, en favorisant un développement physique harmonieux des collégiens à un moment particulièrement sensible de leur croissance.

Beaucoup d'élèves ont un grand besoin d'activités physiques, d'autres n'en ont pas le goût ou se sentent marginalisés (parce qu'ils ne savent pas nager, faire du vélo ou escalader un rocher...). Les transformations physiologiques de l'adolescence, si elles facilitent des progrès dans de nombreux secteurs, demandent également aux élèves un important effort d'adaptation. Tous ne les vivent pas au même moment ni de la même façon, ce qui entraîne des disparités.

L'objectif principal de l'éducation physique et sportive au collège est qu'en fin de 3e tous les élèves se soient exercés dans au moins huit activités représentatives des grands types de pratiques physiques, sportives ou artistiques. Ils doivent y avoir acquis une maîtrise suffisante pour être capables de poursuivre certaines d'entre elles dans le cadre d'études ultérieures ou de loisirs. Ils doivent également connaître quelques principes d'échauffement, savoir réguler leurs efforts, comprendre et mettre en œuvre les règles de sécurité.

À cette fin, chacune des activités travaillées donne lieu à une formation d'au moins 20 heures.

Si l'on adapte toujours les apprentissages aux capacités initiales de chaque élève, on fixe également un niveau de performances et de compétences à atteindre : dans l'effort pour se dépasser, l'élève découvre de nouveaux aspects de lui-même et de l'activité, qui justifient le travail accompli.

Discipline transversale par excellence, l'éducation physique et sportive s'articule avec les autres disciplines enseignées au collège : sciences de la vie (santé, hygiène, physiologie du sport), géographie (activités de pleine nature), arts et français (théâtre). Le sport met en scène la maîtrise de soi, la rivalité, la compétition, le jeu aux limites de la règle, voire certaines formes d'agressivité strictement encadrée : c'est l'occasion de réflexions très vivantes sur la juste manière de concilier une volonté légitime de réussir et le respect de valeurs communes. Un regard, le cas échéant critique, peut également être porté sur la dimension de spectacle des pratiques sportives et artistiques dans la société.

Éducation physique et sportive, savoirs et compétences de fin de collège

- S'échauffer efficacement et respecter les règles de sécurité ;
- réaliser une épreuve combinée comportant deux ou trois spécialités : saut, course, lancer ;
- nager sur une longue distance, principalement en crawl, évoluer sous l'eau selon un itinéraire précis, remonter en surface un objet immergé ;

- présenter devant un public un enchaînement préparé de gymnastique (avec au minimum des tours et des renversements) ;
- présenter devant un public un répertoire de figures de base propres aux disciplines artistiques pratiquées (pas de danse, postures de mime, manières de jongler...), jouer un rôle et avoir un regard critique sur une production artistique ;
- maîtriser différents gestes techniques de combat et les enchaîner en tenant compte des points forts et des points faibles de son adversaire, arbitrer ou organiser les rencontres ;
- participer à des matchs, dans un ou plusieurs sports de raquette, contre des adversaires d'un niveau de jeu identique ou proche, en jouant sur les ruptures de rythme, la variété des coups et des déplacements ;
- pratiquer des sports collectifs en adaptant son jeu en attaque ou en défense selon les rapports de force ;
- se déplacer en pleine nature, avec une relative autonomie, en tirant parti des caractéristiques du milieu.

Education physique et sportive, résumé du programme

La classe de 6e privilégie la variété des expériences en proposant un large éventail d'activités. Les enfants ont souvent envie de jouer avec les autres pour un plaisir et un résultat immédiats. L'acquisition d'un petit nombre de gestes élémentaires dans des situations sécurisantes les aide à se repérer et à mieux orienter leurs efforts.

Au cycle central, la plus grande maturité des élèves leur permet de maîtriser et de coordonner plusieurs gestes, déplacements et tactiques propres aux différentes activités.

Le programme de la classe de 3e consolide, complète et approfondit les connaissances des années précédentes, en diversifiant les compétences en fonction du niveau déjà atteint.

Les activités physiques sont classées en huit groupes, au sein desquels les professeurs choisissent en fonction de leur projet pédagogique et du contexte local. On s'en tiendra à quelques exemples courants.

Activités athlétiques (lancer, saut, course...)

En 6e, l'élève doit maîtriser un aspect précis de l'activité pratiquée (positions du corps adaptées, lancement de certains engins, course de vitesse ou de durée, saut...). Le cycle central lui permet de coordonner plusieurs composantes (par exemple, en course de haies, la longueur naturelle de sa foulée et l'espacement des obstacles, pour améliorer l'enchaînement des sauts). En 3e, il peut réaliser des épreuves combinées proches des disciplines pratiquées par les athlètes hors du cadre scolaire.

Activités aquatiques (nage, plongée...)

En 6e, la priorité est donnée à l'apprentissage de la nage pour les élèves qui ne la maîtrisent pas encore. Pour les autres, l'accent est mis sur la position, la respiration et la capacité à aller sous l'eau, en particulier pour y chercher un objet immergé. L'élève améliore ses performances au

cycle central jusqu'à devenir capable, en 3e, de pratiquer des parcours de sauvetage sur l'eau, sous l'eau et en remorquant un objet.

Activités gymniques (gymnastique rythmique et sportive, trampoline...)

En 6e, les élèves ont une première approche de mouvements acrobatiques et esthétiques, à partir d'actions motrices élémentaires (tourner, sauter, se renverser). Au cycle central et en 3e, ils apprennent à composer un enchaînement de figures diversifiées.

Activités artistiques (danse, mime, arts du cirque...)

En danse, par exemple, les élèves partent de mouvements de la vie quotidienne (marche...) pour les modifier au gré des rythmes ou des contrastes de la musique choisie. Le professeur propose des prolongements, des enchaînements, et développe la technique (équilibres, appuis...). Dans les cycles suivants, les élèves apprennent à maîtriser des gestes divers, des variations sur un pas donné, à présenter un enchaînement devant un public. Ils sont invités à communiquer leur point de vue sur une production chorégraphique dont ils auront compris les principales intentions.

Activités de combat (lutte, judo...)

En 6e, l'apprentissage porte essentiellement sur les techniques de base permettant d'affronter un adversaire et de le maîtriser en toute sécurité. Dès le cycle central, l'élève apprend à repérer les points forts et les points faibles de son adversaire pour construire une tactique qu'il adaptera, si nécessaire, au cours de l'affrontement.

Sports de raquette (badminton, tennis...)

Dès la 6e, l'élève recherche les trajectoires les mieux à même de lui donner l'avantage en fonction de la position de l'adversaire. Il apprend ensuite à combiner vitesse, direction et hauteur pour rendre ses frappes plus efficaces.

Sports collectifs (basket-ball, football...)

Dans le cadre d'un jeu à effectifs réduits, l'élève apprend à travailler en équipe pour mettre en difficulté ses adversaires et marquer des points. Il use ensuite de tactiques moins directes (contre-attaque, attaque placée), alterne les types de jeu et remplit différents rôles au sein de son équipe. Il affine ses stratégies en analysant le jeu.

Activités de pleine nature (course d'orientation, escalade, voile...)

L'élève apprend à mesurer les obstacles et les risques qu'ils comportent, à se déplacer avec les gestes appropriés, à respecter les règles de sécurité ainsi que l'environnement dans lequel il évolue. En 3e, l'accent est mis sur la préparation du parcours mais aussi sur l'aptitude à faire face à des imprévus. L'élève doit alors améliorer sa capacité à observer et à analyser le milieu, sa vigilance avant et pendant l'action, sa prise en compte des ressources de chacun dans l'évaluation des risques.

Les technologies nouvelles peuvent permettre aux enseignants d'analyser les prestations des élèves, en utilisant la vidéo, et de mieux adapter le travail au niveau de chaque élève.

POUR CONCLURE

La lecture des programmes pourrait être comparée à celle d'une partition : à l'évidence, elle est moins plaisante que l'audition de l'œuvre elle-même. Tout repose, une fois encore, sur le talent des professeurs qui, après avoir été consultés sur leurs orientations essentielles, reçoivent la mission si délicate de leur donner chair et de les faire vivre. L'éducation, disait Kant, n'est pas une science exacte, mais un art, et sans doute le plus difficile de tous. Sans le savoir-faire et la compétence de nos enseignants, les meilleurs programmes du monde resteraient purement et simplement lettre morte. C'est sur eux que repose la responsabilité de faire apparaître aux élèves tout l'intérêt qu'ils peuvent en retirer.

Ainsi présentée de manière formelle et abrégée, notre culture scolaire pourra paraître manquer de charme, ne pas faire suffisamment droit à la dimension du plaisir, voire des « émotions » : bref, elle semblera bien aride et, pour tout dire, peu « distrayante ». Disons-le clairement : ce n'est pas là sa finalité première. En des temps où le règne du divertissement s'étend sans cesse davantage à tous les aspects de la vie culturelle, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les finalités globales de l'éducation scolaire.

Nous avons décidé – le texte même des lois qui régissent notre vie scolaire le dit de manière tout à fait explicite – de mettre « l'élève au centre du système ». L'éducation est d'abord et avant tout faite pour lui, il en est l'alpha et l'oméga, le premier moteur et le destinataire ultime. Cela dit, cette découverte ou plutôt cette redécouverte du « continent enfance » peut susciter bien des interprétations erronées et, par là même, quelques malentendus. Le choix de placer l'élève au cœur de nos dispositifs éducatifs ne signifie ni que l'on confonde l'éducation avec un jeu ou un divertissement, ni que l'on renonce à l'exercice d'une certaine autorité, ni que le monde des adultes doive s'incliner devant celui de la jeunesse, voire faire du « jeunisme », et renoncer aux responsabilités qui lui reviennent quant à la définition des finalités de notre enseignement. Ces trois aspects méritent quelques mots d'explication.

Rappelons d'abord que la naissance de nos systèmes scolaires modernes a été associée, depuis la fin du XVIII^e siècle, à la reconnaissance du bien-fondé d'une pédagogie que l'on désigne généralement sous l'expression de « méthodes actives ». Pour simplifier, on pourrait dire que, dès l'origine, trois grandes conceptions de l'enseignement ont été imaginées par les philosophes des Lumières. Idéalement, la première consisterait à laisser une liberté absolue à l'enfant : c'est l'éducation par le jeu qui correspondrait, selon une analogie avec la politique qu'il faudrait développer plus longuement, à une forme d'anarchie. La deuxième en est le contraire exact : le dressage, équivalent de l'absolutisme, qui convient sans doute à des animaux, mais pas à des êtres libres. Comment concilier ce que ces deux visions extrêmes, toutes deux également fausses, peuvent avoir de juste, au moins au départ, ou pour mieux dire : comment respecter la liberté de l'enfant tout en lui enseignant une discipline ? Réponse : par le travail. C'est lui qui fournit la solution de cette opposition frontale entre le jeu et le dressage. Car, en travaillant – s'il ne s'agit pas pour lui simplement d'une contrainte imposée du dehors –, l'enfant exerce sa liberté, mais il se heurte néanmoins à des obstacles réels, objectifs, qui, lorsqu'ils sont bien choisis par le maître, peuvent se montrer formateurs pour lui s'il parvient à les surmonter. À l'anarchie du jeu et à l'absolutisme du dressage succède ainsi la citoyenneté du travail : le citoyen, en effet, est libre lorsqu'il vote la loi, et contraint cependant par cette même loi, dès lors qu'il l'a approuvée – où

l'on retrouve les deux moments, liberté et discipline, activité et passivité, que le travail réconcilie en lui.

Cette conception « républicaine » des méthodes actives, alliant le respect de l'enfant et les nécessités d'une certaine autorité, a continué d'animer jusqu'à nos jours ce que nos systèmes éducatifs ont assurément de meilleur. Il serait dommage d'en perdre aujourd'hui l'apport majeur, sous prétexte que le reste de la société, notamment par l'intermédiaire de la télévision, nous invite sans cesse à la consommation, au jeu et au divertissement. Il faut maintenir haut et fort l'idée que, sans un apprentissage du travail, sans un certain goût de l'effort, aucun accès à la culture authentique n'est réellement possible. C'est sans doute dans le domaine des sciences, en raison même de leur technicité, que la chose est le plus visible, mais cela vaut en réalité pour toutes les autres matières : impossible de parvenir à connaître le monde, à pratiquer un art ou un sport, mais tout autant à s'appropriier les éléments fondamentaux de l'histoire, des langues ou de la littérature, sans passer par une certaine discipline du corps ou de l'esprit, une rigueur intellectuelle, un effort de réflexion et de pensée en l'absence desquels la culture scolaire est non seulement inaccessible, mais, il faut bien l'avouer, rebutante. Ce n'est qu'au-delà d'un certain seuil qu'elle dévoile sa richesse et son intérêt, et c'est cela qu'il faut avoir la capacité, voire dans un premier temps (n'ayons pas peur du mot) « l'autorité », de faire comprendre aux élèves. Leur donner à croire que tout est facile ou amusant est un leurre, ce qui ne doit nullement nous dispenser, au contraire, de tout faire pour que les contenus scolaires retenus par les rédacteurs de programmes soient les plus pertinents et, à l'usage, les plus féconds et les plus intéressants possible. C'est là une tâche difficile et indéfiniment perfectible.

Il faut avoir aussi le courage de ne pas céder aux mirages du « jeunisme », à l'idée que l'univers culturel des jeunes serait égal, voire supérieur, à celui des adultes. Trop souvent, l'opposition entre « jeunes » et « vieux » tend à se présenter sous une forme quasi ethnologique, comme s'il s'agissait, à la limite, de deux « tribus » étrangères, de deux mondes culturels en plusieurs points étanches mais équivalents l'un à l'autre. Les « jeunes » s'enflammeraient pour telle musique, les « vieux » pour telle autre, généralement réputée plus ennuyeuse, mais, au final, tout cela se vaudrait, chacun disposant d'une totale légitimité et d'une absolue liberté de choix dans l'espace qui est le sien. Au regard de la culture scolaire, cette vision des choses est tout simplement fautive et démagogique. Lorsqu'on demande aux enfants d'une classe de 6e de donner, par un dessin ou un simple schéma, une représentation globale de l'intérieur de leur corps, d'y retracer, par exemple, les grandes phases de la digestion ou la circulation sanguine, les résultats sont le plus souvent fort amusants. Certaines inventions sont ingénieuses, d'autres touchantes, toutes sont significatives, sur le plan psychologique et symbolique, de la vision que l'enfant a de lui-même. Mais, sur le plan scientifique, elles ne se situent pas au même niveau et ne possèdent pas la même valeur que les explications données par le professeur. Et cet exemple simple vaut pour bien d'autres disciplines : il faut faire comprendre aux enfants, et à tous ceux qui en douteraient, que l'univers culturel des adultes est, du moins dans ce qu'il a de meilleur et que les programmes s'efforcent d'identifier, plus vrai, plus riche, plus profond et plus intéressant que celui auquel on risque d'en rester si, comme Peter Pan, on s'accroche à l'enfance.

Lorsque les élèves entrent en 6e, ils appartiennent encore, à beaucoup d'égards, au monde de l'enfance. Le collègue n'est pas là pour les conforter, les maintenir, voire les enfermer, dans ce qu'ils sont. Au contraire, il doit leur permettre, par l'appropriation des savoirs

et des compétences identifiés dans ce « cahier des exigences », de devenir plus riches, plus entreprenants, plus cultivés, bref, plus autonomes. En ce sens, la finalité ultime de la culture scolaire du collège n'est pas de divertir : il y a bien d'autres lieux pour cela. Elle est de préparer les élèves à entrer dans l'univers des adultes, qui n'ont pas à rougir, bien au contraire, de ce qu'ils peuvent transmettre aux jeunes générations afin qu'elles s'inscrivent à leur tour dans un monde qu'elles sont appelées, elles aussi, à habiter, à enrichir et à transformer.

Annexe

Composition du Conseil national des programmes

Président

Luc FERRY

professeur des universités (philosophie)

Vice-président

Jean-Didier VINCENT

professeur des universités (neurobiologie)

Membres

André ADOUTTE,

professeur des universités (biologie) ;

Marc BACONNET,

inspecteur général de l'Éducation nationale (lettres) ;

Sylvie BIDART,

institutrice maître-formateur ;

Alain BOISSINOT,

inspecteur général de l'Éducation nationale (lettres) ;

Dominique BORNE,

inspecteur général de l'Éducation nationale (histoire et géographie) ;

Claude CAPELIER,

professeur certifié en IUFM (philosophie) ;

Rémy COSTE,

professeur certifié (mathématiques) ;

Claude DESCHAMPS,

professeur de chaire supérieure (mathématiques) ;

Ludovic JULLIEN,

professeur des universités (chimie) ;

Jean-Hervé LORENZI,

professeur des universités (sciences économiques) ;

Michel MERLE,

professeur des universités (mathématiques) ;

Michelle PERROT,

professeur des universités émérite (histoire) ;

Jean-Pierre PESRON,

professeur agrégé en IUFM (philosophie) ;

Joseph PHILIPPS,

inspecteur général de l'éducation nationale (allemand) ;

Évelyne PISIER,

professeur des universités (droit public et sciences politiques) ;

Marie REYNIER,

professeur des universités (mécanique) ;

Bernard ROULET,
professeur des universités (physique) ;
Tzvetan TODOROV,
directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique (lettres) ;
Alain TROUSSON,
professeur agrégé en IUFM (philosophie) ;
Yvette VEYRET,
professeur des universités (géographie).

Consultant
Pierre BAQUÉ,
professeur des universités (arts plastiques).

Ont également participé à l'élaboration de cet ouvrage :
Olivier BELBEOCH, Agnès BRUNET et Vigor CAILLET, chargés de mission, Armelle
DELOINCE, ingénieur d'études,
Paulette LEGOUIC, secrétaire.
Pierre SAGET, secrétaire général du CNP, en a coordonné la rédaction.

Ce livre est dédié à la mémoire de

Pierre Bergé (1934-1997),
membre du CNP de 1995 à 1997
et de
Christian Merlaud (1947-1998),
membre du CNP de 1990 à 1998.

Préface : L'idéal éducatif du collégien

INTRODUCTION : Que faut-il enseigner aux collégiens ?

LA CULTURE SCOLAIRE PARTAGÉE

Un principe réaffirmé : le parcours commun de formation

Le défi de l'hétérogénéité

Les programmes sont-ils trop lourds ?

Un « socle commun » et des enseignements choisis

Le socle commun : une exigence pour tous

Définir le socle commun à partir de pôles disciplinaires

La diversification des parcours

Un socle commun fondé sur des valeurs partagées

Les valeurs partagées

Repenser l'autorité

La vie scolaire : une éducation à la responsabilité

Annexes

Annexe 1. Collège : quelques repères historiques

Annexe 2. Comment élabore-t-on un programme d'enseignement scolaire ?

Les exigences disciplinaires

Préambule

Culture des humanités

Français, objectifs généraux

Français, savoirs et compétences de fin de collège

Français, résumé du programme

Histoire et géographie, objectifs généraux

Histoire et géographie, résumé du programme

Langues vivantes, objectifs généraux

Langues vivantes, résumé du programme

Enseignements artistiques, objectifs généraux

Langues anciennes, objectifs généraux

Langues anciennes, résumé du programme

Culture scientifique et technique

Mathématiques, objectifs généraux

Mathématiques, résumé du programme

Sciences expérimentales, objectifs généraux

Technologie, objectifs généraux

Technologie, résumé du programme

Deux disciplines transversales :

— Éducation civique

— Éducation physique et sportive

Éducation civique, objectifs généraux

Éducation civique, résumé du programme

Éducation physique et sportive, objectifs généraux

Éducation physique et sportive, résumé du programme

POUR CONCLURE

Annexe

Composition du Conseil national des programmes